

---

Procès-verbal de la

Séance du vendredi 18 octobre 2019

*Sous la présidence de Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental*

Compte rendu intégral

---

- *Début de la réunion : 9h35*

**Mme Martine VASSAL** : Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place. Je demande à ceux d'entre vous qui ont des pouvoirs de bien vouloir nous les communiquer et je demande à notre collègue, Mme PUSTORINO, de procéder à l'appel nominal en tant que secrétaire de séance.

**Mme Marine PUSTORINO** : AMSELEM Martine (présente), BARTHÉLÉMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (présent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (donne pouvoir à Mme MILON), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVESA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (présent), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard (présent), GENTE-CÉAGLIO Hélène (absente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (présent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouria (présente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (absente), KOUKAS Nicolas (présent), LE DISSES Éric (présent), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIE Richard (présent), MASSE Christophe (donne pouvoir à Mme TRANCHIDA), MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (donne pouvoir à M. REY), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (donne pouvoir à M. VIGOUROUX), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ Patricia (présente), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (présente), SPORTIELLO Josette (présente), TRANCHIDA Gèneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (absent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

**Mme VASSAL** : Merci pour cet appel Mme PUSTORINO.

Je remercie nos invités d'être présents : M. Jean-Charles BLANC, Directeur territorial de Pôle Emploi, M. Rachid SOLAIMANI, Directeur de la formation aux Apprentis d'Auteuil et porte-parole du dispositif individualisé à l'emploi et Mme BERNARD-REYMOND, Directrice du

Carburateur qui a été créé à l'initiative des collectivités locales et qui accompagne les porteurs de projets, notamment dans les quartiers difficiles.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la thématique de cette séance publique porte sur l'emploi parce que le travail est véritablement au cœur de nos vies et de nos équilibres familiaux. Le travail est notre ciment. C'est une valeur cardinale pour chacun d'entre nous. C'est ce que nous devons donner à nos futures générations et rien n'est plus important que de redonner de la croissance et de l'emploi ici, dans le département des Bouches-du-Rhône. Tous les investissements que le Département réalise, qu'il soutient et qu'il développe sont guidés par cet objectif, et ce dans tous les domaines relevant de la compétence du Conseil départemental. Ce territoire doit créer véritablement de la valeur pour créer de l'emploi.

Je le dis souvent, il n'y a pas d'alternative et il n'y a pas de plan B parce que, dans ce département des Bouches-du-Rhône, nous avons véritablement besoin d'actions en faveur de l'emploi. Nous pourrions dire que ce n'est pas la compétence première du Conseil départemental. Néanmoins, comme d'autres compétences telles que la culture ou le sport, il s'agit à mon avis d'une compétence indispensable pour permettre à un maximum de personnes de retrouver le chemin du travail. M. GAZAY, en charge de cette délégation, vous parlera de manière un peu plus détaillée de notre politique en faveur de l'économie, de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Je devrais plutôt dire l'inclusion professionnelle. C'est là, la véritable compétence du Département, compétence qui fait vivre les hommes et les femmes de ce territoire. L'engagement qui est mis en œuvre par l'ensemble des acteurs est considérable. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que cette séance soit dédiée à cette thématique.

Nous sommes au lendemain du 4<sup>ème</sup> Forum de l'emploi et je remercie notre Vice-présidente à l'Insertion d'avoir porté ce projet depuis 4 ans. Cette manifestation a de nouveau recueilli un grand succès. Ce sont plus de 5 000 personnes qui sont venues tout au long de la journée dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Ce sont plus de 1 600 offres d'emploi qui ont été proposées par 124 entreprises. Nous avons dû réduire les stands au minimum afin d'accueillir le plus grand nombre d'entreprises et de partenaires. C'est un véritable engagement du Conseil départemental de stopper cette spirale de la précarité qui touche les plus fragiles d'entre nous. Nous pouvons d'ores et déjà tirer un premier bilan, dont je viens de vérifier les chiffres avec M. BLANC : plus de 80 personnes ont eu une offre d'emploi directe. Un demandeur d'emploi sur deux a également obtenu un deuxième rendez-vous, soit 2 500 deuxièmes prises de rendez-vous.

J'ai également croisé de nombreux bénéficiaires du RSA hier. Ils m'ont décrit leur situation, parfois terrible à vivre. J'ai aussi vu beaucoup de sourires, de mains tendues, de regards moins angoissés et c'est ce qui nous réchauffe le cœur. Je pense que là est le rôle du Conseil départemental, c'est-à-dire permettre, à ceux qui le souhaitent, de pouvoir retrouver un travail et vivre dans des conditions tout à fait dignes. C'est tout à l'honneur de l'institution départementale d'avoir pu initier ce type d'action.

Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire. Néanmoins, le nombre de bénéficiaires a quand même chuté de manière importante malgré l'actuelle récession, qui touche la France entière. De 2015 à aujourd'hui, nous sommes passés de 76 000 à 70 000 bénéficiaires du RSA, ce qui représente une baisse de 8 %. Ce résultat est un combat de tous les jours et s'appuie notamment sur le Plan Départemental d'Insertion que nous avons voté en 2017. Celui-ci s'articule autour de 4 priorités :

- mobiliser le monde économique ;
- renforcer les actions d'accompagnement ;
- proposer une offre d'insertion qui soit adaptée à tous les bénéficiaires ;

- piloter cette exigence sociale.

Nous avons une politique d'insertion assez équilibrée, puisque 55 % des actions vont vers l'insertion professionnelle et les 45 % restants vont vers l'accompagnement social. Dans cet accompagnement social, nous retrouvons également la problématique de la santé, qui est parfaitement ciblée.

En tout cas, chaque action réalisée et chaque dispositif engagé font l'objet d'une analyse précise quant à leur efficacité. Il s'agit d'argent public, de plus en plus rare. Il est donc indispensable de bien le dépenser. Les résultats sont synonymes d'actions à la fois efficaces et réalisées. Nous devons également être en mesure de nous remettre en question, de nous adapter, innover, etc. C'est pour cela que nous devons mesurer régulièrement l'efficacité de nos dispositifs.

Ceci est le fruit d'un travail collectif. Cette politique d'insertion dans sa globalité a été construite par plusieurs acteurs du secteur, des acteurs d'excellente qualité. Je tiens à le souligner et, surtout, à les remercier. Il y a les travailleurs sociaux, les accompagnateurs à l'emploi, les associations d'insertion, les lieux d'accueil, les acteurs économiques et tous les partenaires des autres collectivités territoriales qui accomplissent un travail tout à fait exemplaire et remarquable. Grâce à tous ces partenaires, les bénéficiaires du RSA sont dorénavant guidés pour conduire leur propre parcours, un parcours à la fois cohérent, fluide et qui permet un retour à l'emploi, soit direct, soit progressif.

Dans ce cadre, nous avons inventé et mis en place l'Accélérateur de l'emploi, qui est dans l'atrium de l'Hôtel du Département. Il consiste en un parcours de trois semaines, qui permet au bénéficiaire de s'entraîner à l'entretien, de découvrir un secteur d'activité, de comprendre les codes de ce secteur, de rédiger des CV et de participer à un job dating au cours de la quatrième semaine. Cela multiplie les chances de retrouver un emploi.

C'est un peu notre passerelle entre le monde économique et l'inclusion. Nous sommes d'ailleurs régulièrement questionnés par de nombreux partenaires et d'autres Conseils départementaux. Je salue à cet égard les dames et la conseillère départementale de Savoie présentes aujourd'hui, qui retiendront ce type de dispositif. Bien entendu, nous sommes à leur disposition pour les aider à la mise en œuvre d'une éventuelle expérience sur leur territoire.

Nous avons également fait une constatation. Le siège du Conseil départemental étant situé à Marseille et sachant qu'il n'est pas toujours évident de se déplacer sur le territoire, surtout quand vous n'avez pas les moyens d'avoir un véhicule, nous avons créé le Bus de l'emploi. Ce dispositif délocalise l'Accélérateur de l'emploi. Ce bus sillonne les routes du département pour apporter des solutions à chacun et s'efforce d'aller dans le plus grand nombre de communes. Nous comptons 119 communes dans les Bouches-du-Rhône, sur un territoire assez large. Je sais d'ailleurs que la liste d'attente est extrêmement longue, car beaucoup de communes s'arrachent ce bus. De nombreux collègues présents ici font ainsi appel à ce bus. En tout cas, sachez qu'il est à votre disposition.

Je vais laisser le soin à Mme PUSTORINO de vous présenter un peu plus dans le détail nos actions. Comme je vous l'ai dit, deux mondes participent à notre politique d'inclusion. Il y a les acteurs de l'insertion, qui sont extrêmement précieux et que je tiens à remercier vivement. Vous allez d'ailleurs découvrir le travail réalisé dans ce domaine d'ici peu. Il y a aussi les acteurs du monde économique que vous présentera M. GAZAY, pour mettre en coordination les offres et les demandes. En tout cas, il s'agit de permettre à bon nombre de bénéficiaires du RSA de retrouver le chemin de l'emploi mais aussi, par notre action, de baisser le taux de chômage qui est quand même 3 points au-dessus de la moyenne nationale sur le territoire des Bouches-du-Rhône. C'est une tâche assez conséquente, mais c'est aussi l'une des tâches au

cœur des politiques du Département. Nous continuerons à assumer cette mission essentielle avec toujours autant de volonté, d'efficacité, de résultat, mais surtout – et c'est un élément qui me caractérise – avec beaucoup de détermination. Nous sommes déterminés à permettre à ceux qui le souhaitent de retrouver un l'emploi.

Merci à toutes et à tous. Avant de céder la parole à Mme PUSTORINO, je vous propose de regarder une vidéo sur les chantiers d'insertion sur notre territoire.

*Un court métrage est diffusé à l'assemblée.*

**Mme Marine PUSTORINO, Vice-Présidente déléguée à l'insertion sociale et professionnelle :** Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, comme vous venez de le voir, les chantiers d'insertion font partie des meilleurs dispositifs permettant d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers un retour à l'emploi. Au total, sur le département des Bouches-du-Rhône, près de 90 chantiers d'insertion emploient toute l'année plus de 1 500 bénéficiaires. C'est un dispositif efficace, qui fonctionne et que le Département des Bouches-du-Rhône encourage dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi car la finalité est bien de trouver un travail aux bénéficiaires du RSA. Il permet de les accompagner et de les guider pas à pas vers un retour à la vie active.

Cet objectif, le Département le porte et le met notamment en œuvre dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion. Il s'agit de déployer une politique d'insertion cohérente et efficace sur l'ensemble du territoire départemental, notamment en mobilisant le monde économique afin de dynamiser le marché du travail. C'est pourquoi dès 2016, le Département a créé le Forum de l'emploi, dont la 4<sup>ème</sup> édition a eu lieu hier.

Dans le cadre des actions que mène le Département, il est à noter également l'Accélérateur de l'emploi en Provence qui fonctionne toute l'année au sein de l'atrium depuis 2016. Le département est vaste et, suite au succès rencontré par l'Accélérateur, il a été décidé de le dupliquer avec la mise en place du Bus de l'emploi. Cela permet de déployer ce dispositif à l'échelle du territoire avec les mêmes bénéfices (simulations d'entretien, coaching, accompagnement personnalisé, etc.) dans la recherche d'emploi. Ce bus arpente les routes du département depuis plus d'un an. Il est déjà passé dans une cinquantaine de villes du territoire. Le Département s'appuie aussi sur un outil digital avec la plate-forme numérique provençemploi.fr visant à mettre à la disposition des provençaux un espace numérique. Ce site permet aux entreprises de publier leurs offres d'emploi et aux demandeurs d'emploi de déposer leur CV en ligne.

La personnalisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA fait partie des axes du Plan Départemental d'Insertion.

Avant de donner la parole à nos témoins, laissez-moi les remercier pour avoir accepté cet exercice et remercier aussi les associations, les lieux d'accueil, les entreprises, les accompagnateurs à l'emploi, les travailleurs sociaux et tous les agents de la Direction de l'Insertion, ainsi que tous les agents de nos pôles d'insertion qui effectuent chaque jour un travail exceptionnel. Je vous remercie.

**M. Jean-Charles BLANC, Directeur territorial de Pôle Emploi :** Mesdames et Messieurs, Mme la Présidente, je voudrais commencer mon propos en revenant sur le Forum de l'emploi, qui a été un véritable succès en termes de présence et d'efficacité. A cet égard, je ne parlerai pas d'un partenariat avec le Conseil départemental, mais d'une coopération. Je crois que c'est vraiment l'esprit qui domine. Nous parlons beaucoup d'insertion et nous avons su, ensemble, faire le lien entre l'insertion et l'économie. L'accompagnement n'est pas une finalité en soi.

Bien sûr, s'il nous appartient de lever les freins à l'emploi, l'essentiel de notre travail consiste à insérer le plus de bénéficiaires des minima sociaux, mais aussi de demandeurs d'emploi.

Je souhaite vous dire aussi que notre action s'inscrit dans le contexte d'un marché du travail où la population active augmente faiblement, de +0,3 %, ce qui renvoie à l'attractivité du territoire. Vous le savez, la grande façade ouest est plus attractive que nous. Par contre, nous avons un motif de satisfaction assez fort avec une baisse importante de la demande d'emploi, qui est assez pérenne. Sur l'ensemble de l'année, cette baisse s'établit à 3,6 %. Le taux de chômage dans les Bouches-du-Rhône reste pour sa part légèrement supérieur à celui de la région, à 10,1 %. Il s'avère également très hétérogène selon les territoires : Arles est à 12 %, Aix à 8,1 %, l'Étang de Berre à 10 %, Marseille-Aubagne à 11 % et Salon de Provence à 10 %. A l'intérieur de ces mêmes territoires, nous observons encore de très grandes disparités. Nous en parlions en aparté avec le Maire de Tarascon, où le taux de chômage s'élève à 17 %. De l'autre côté, dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, les chiffres sont supérieurs à 17 %. Ces constats nous incitent à l'humilité et à travailler encore plus ensemble.

Sur le profil type et – je parle avec prudence – les personnes les plus affectées par les situations de non-emploi, le rapport hommes/femmes est équilibré, avec 49,3 % d'hommes demandeurs d'emploi contre 50,7 % de femmes. Nous avons une surreprésentation des 50 ans et plus. Un demandeur d'emploi sur deux a plus d'un an d'inscription au chômage. Cette situation exige donc de notre part des actions et une grande proactivité.

Je tiens par ailleurs à faire remarquer une particularité de ce département : 21 % de la demande d'emploi est constituée de bénéficiaires du RSA, c'est-à-dire que 43 000 bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi sur un total de 70 000. Ce n'est pas neutre, sachant que beaucoup de collectivités sont impliquées dans l'accompagnement social. Ce Département a fait le choix – et je le salue – de mettre en place un accompagnement socioprofessionnel. Près de 2/3 des bénéficiaires du RSA bénéficient d'un accompagnement emploi, ce qui démontre une volonté de remise au travail.

Je tiens à vous dire aussi, toujours sur ce profil type, que nous observons une polarisation du marché du travail. Dans ce cadre, les métiers manuels sont recherchés, ainsi que les métiers à haute valeur ajoutée. Entre les deux, notamment au niveau des employés qualifiés ou à bas niveau de qualification (CAP, BEP), nous avons là la poche dure des demandeurs d'emploi les plus difficiles à réinsérer, plus particulièrement les seniors de plus de 50 ans.

L'allocation chômage versée sur l'ensemble du département n'est pas neutre, puisque nous l'estimons à 1 275 000 000 € en 2019.

Pôle Emploi prend en compte les développements économiques des territoires. Mon approche aujourd'hui est un peu réductrice et non exhaustive de toutes les initiatives économiques qui existent sur les territoires, je m'en excuse. Je vous propose de les balayer selon trois grandes zones géographiques, la première d'entre elles étant la zone de Marseille. Capitale régionale, Marseille est une ville contrastée, avec une économie très ancienne extrêmement importante et un tissu de PME dynamique avec des moteurs d'innovation que sont la French Tech, des technopôles comme Château Gombert, grandes écoles du numérique qui se sont implantées en nombre sur ce territoire, des centres de recherche, etc. Il y a aussi la position géostratégique du port de Marseille. A ce titre, nous avons commencé à nouer des contacts avec le directeur du port pour ouvrir le port sur la ville. Je cite aussi l'extension d'Euroméditerranée II et l'économie du tourisme, qui se développe à travers l'accueil d'évènements internationaux.

La fragilité est une population qui demeure peu mobile – vous l'avez dit Mme la Présidente – ainsi que des problèmes de transport. Quand un demandeur d'emploi bénéficiaire du RSA

habite le 15<sup>ème</sup> arrondissement et qu'il veut travailler à Plan de Campagne, il doit d'abord aller à la gare Saint-Charles et partir dans l'autre sens. C'est une réalité.

Je mentionne également un très bas niveau de qualification. Ainsi, le levier de la formation et le levier des connaissances des codes de l'entreprise constituent de véritables challenges pour nos équipes et pour les vôtres.

Sur le territoire de l'est des Bouches-du-Rhône, nous avons le moteur économique du département. C'est un territoire à rayonnement international avec des secteurs orientés vers le numérique, la microélectronique, les emplois du tertiaire, du commerce et de la grande distribution. Cependant, la requalification de zones d'activité existantes génère des tensions. Nous avons des zones nouvelles autour de la biotechnologie et de l'intelligence artificielle. Si vous me permettez une digression à ce sujet, il ne faut pas avoir peur de l'intelligence artificielle. Certes, elle va supprimer 10 % d'emplois, mais elle va en recréer d'autres. Elle n'aura pas d'impact sur 40 % des emplois existants. Elle impactera 50 % des emplois, pour lesquels il faudra s'adapter. Nous devons appréhender l'intelligence artificielle et c'est ce territoire de l'est des Bouches-du-Rhône qui s'en saisit en priorité.

Néanmoins, les mutations économiques fragilisent un certain nombre de secteurs, notamment le secteur industriel traditionnel. L'est des Bouches-du-Rhône compte également une part croissante des seniors en situation de chômage de longue durée, avec une desserte de transport qui demeure tout à fait inégale.

Sur le territoire de l'ouest des Bouches-du-Rhône, nous avons un bassin économique en mutation avec des zones qui combinent à la fois une approche agricole et de l'industrie lourde en reconversion. Bien sûr, nous avons des pôles d'excellence autour de l'agriculture bio à Noves, des clusters, du campus métier à Châteaurenard, du maraîchage, de la culture qui se développe à Arles avec la Fondation Luma et une redynamisation de tout ce qui tourne autour de l'hôtellerie-restauration. Nous avons aussi des atouts industriels en reconversion, le port Saint-Louis avec un pôle nautique, la structuration d'une plateforme industrielle à Martigues, à Berre et Istres, une plateforme logistique à Miramas, un parc éolien, des industries du futur, l'aéronautique, etc.

Néanmoins, ce large territoire souffre d'un manque d'attractivité de ces filières. L'industrie, la logistique, le transport et l'agriculture sont des métiers qui n'attirent pas spontanément les demandeurs d'emploi. Nous parlons souvent du chaudronnier ; un chaudronnier n'est plus quelqu'un qui tape avec une masse comme un fou furieux sur une citerne et qui est tout noir. C'est maintenant quelqu'un qui travaille sur des commandes numériques. Nous aurons d'ailleurs un évènement exceptionnel les 14, 15 et 16 novembre autour de ce que nous appelons « L'usine extraordinaire », au cours duquel les grands industriels de ce département transporteront leur chaîne de production au J4 pour démontrer tout l'intérêt de ces métiers à la fois porteurs de développement et dont les niveaux de salaire sont particulièrement bien orientés.

Si j'en viens à ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire notre coopération qui est historique et s'inscrit dans la durée, celle-ci a permis à nos équipes de créer un lien de confiance. En dehors des relations de proximité que nous avons avec la Direction générale adjointe en charge des Solidarités et l'ensemble des directions et des services, nos équipes travaillent ensemble et se comprennent. Je n'aime pas le concept de synergie car, en général, ce terme est utilisé quand deux structures font la même chose et que nous n'avons parfois pas le courage de supprimer l'une d'entre elles. En l'occurrence, nous sommes sur une complémentarité assumée entre le Conseil départemental et Pôle Emploi sur l'insertion socioprofessionnelle

des personnes fragilisées. Pour ces personnes fragilisées, nous assumons aussi la priorité qui est donnée à l'emploi et à une orientation vis-à-vis des entreprises.

La première partie de la convention qui nous lie porte sur l'accompagnement global, qui consiste en un double accompagnement entre un travailleur social et un conseiller de Pôle Emploi. Nous avons 40 conseillers en accompagnement global répartis sur l'ensemble du territoire et 100 % dédiés à l'accueil des personnes qui ont besoin de ce double accompagnement. Ce chiffre n'est pas neutre, car près de 4 000 personnes en bénéficient chaque année, dont 75 % d'allocataires du RSA. Pour les 25 % qui ne le sont pas, nous sommes en anticipation afin d'éviter le basculement vers les minima sociaux. Enfin, 42 % des personnes accompagnées ont connu une sortie positive en 2018. Selon les derniers chiffres, nous devrions être plus performants encore en 2019. Il s'agit donc d'une convention porteuse de résultats.

La deuxième partie de la convention prévoit que 17 conseillers Pôle Emploi sont partie prenante des pôles d'insertion. Ils sont aux côtés de vos travailleurs sociaux pour leur apporter la connaissance du marché du travail, la connaissance du monde économique et leur expertise en termes d'emploi et de formation. C'est une animation conjointe, avec des rencontres très fréquentes entre Pôle Emploi et les pôles d'insertion au bénéfice des personnes qui perçoivent le RSA.

La troisième partie de la convention concerne la gestion d'un certain nombre de contrats aidés qui nous a été confiée par le Conseil départemental. Vous savez qu'il y a eu une réorientation des contrats aidés à travers ce que nous appelons le « parcours emploi compétences », qui se veut plus qualitatif. Il propose un accompagnement tout au long du dispositif, avec la volonté de développer une formation. Si je veux être caricatural, nous essayons de faire en sorte qu'une personne entrant dans un parcours en ressorte différemment. De plus, autre élément intéressant, quand les bénéficiaires du RSA sortent d'un contrat aidé, ils ne sont plus à la charge de la collectivité territoriale parce qu'ils ont trouvé une insertion économique, une insertion formation, comme les chantiers d'insertion que vous avez présentés dans le petit film ou ils sont indemnisés par Pôle Emploi.

Autre action commune autour de l'emploi en Provence, vous savez que la disparition des contrats aidés marchands a incité la collectivité territoriale à créer un nouveau dispositif « emplois en Provence ». 500 contrats ont été initiés, avec une indemnisation de l'entreprise qui assure le tutorat susceptible d'aller jusqu'à 4 000 €. J'insiste aussi sur le fait que ces emplois sont cumulables avec les emplois francs, notamment pour les allocataires du RSA qui habitent des quartiers « politique de la ville ». A ce titre, plus de 69 quartiers « politique de la ville » répartis sur le département.

Vous avez cité un certain nombre d'initiatives du Conseil départemental, pour lesquelles nous sommes partie prenantes, telles que le Forum de l'emploi, l'Accélérateur de l'emploi où nous animons des ateliers aux côtés des experts du Conseil départemental ou le Bus de l'emploi qui fonctionne bien et qui propose l'offre de services de Pôle Emploi. Je pense aussi au Markhétou et à l'Hackaton, qui sont des initiatives assez extraordinaires et qui redonnent confiance dans nos métiers. A titre d'exemple, lors d'un hackathon organisé ensemble l'année dernière au Frioul, nous avons travaillé avec des bénéficiaires du RSA, des personnes qui n'avaient pas le bac, des jeunes de 25 ans, des personnes âgées de 55 ans, etc. Nous les avons initiés au métier de codeur, comme quoi il n'est pas nécessaire d'avoir un bac+5 pour faire de l'informatique. Ils sont restés enfermés durant 36 heures et ils ont tous trouvé un emploi à l'issue de la formation au numérique. C'est une belle réussite. Nous avons renouvelé l'expérience cette année avec un markhétou au bénéfice de la restauration.

Nous bougeons donc ensemble. J'ai eu un échange avec M. GAZAY qui a mentionné une initiative de Pôle Emploi à Aubagne où nous étions hors les murs. L'idée est que les conseillers ne restent pas en permanence à Pôle Emploi, c'est aussi de se déplacer au pied des immeubles et à la Cité Charrel pour proposer des emplois et de la formation professionnelle.

J'ai envie de conclure mon propos par une citation de Graham BELL, grâce à qui nous avons un téléphone portable aujourd'hui : « *Les grandes découvertes et les améliorations impliquent constamment la coopération de nombreux esprits.* ». C'est vous dire que les relations téléphoniques que nous avons avec le directeur général adjoint en charge de l'insertion, la directrice de l'insertion et de l'emploi et la directrice des solidarités sont porteuses de sens et de réussite. Je remercie le Conseil départemental pour cette collaboration que je trouve particulièrement exemplaire.

**M. Rachid SOLAIMANI, Directeur de la formation aux Apprentis d'Auteuil, Porte-parole du dispositif accompagnement individualisé à l'emploi (DAIE) :** Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je suis heureux de pouvoir représenter aujourd'hui les acteurs du DAIE et de témoigner de nos travaux tout au long de l'année. Je suis le Directeur de l'organisme de formation de la Fondation des Apprentis d'Auteuil à Marseille et Vice-président de l'Union Régionale des Organismes de Formation, chargé du département des Bouches-du-Rhône.

Avant de vous détailler notre action, je souhaiterais vous présenter en quelques mots ma structure. Œuvre d'église, les Apprentis d'Auteuil est une fondation reconnue d'utilité publique. Nos domaines d'activité couvrent la protection de l'enfance, la petite enfance, la formation initiale et l'apprentissage, la formation continue, l'insertion professionnelle et l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Pour vous donner quelques chiffres clés de l'année 2018, plus de 30 000 jeunes et familles ont été accompagnés, 240 établissements et dispositifs, 70 partenaires internationaux, 5 700 collaborateurs et 4 500 bénévoles. Au niveau du département, la Fondation est présente sur Marseille et Aix-en-Provence.

Le DAIE est le principal dispositif d'accompagnement individualisé vers l'emploi du département. Il a été fortement rénové en 2015 pour une plus grande efficacité. C'est un choix très fort de votre collectivité, Mme la Présidente, de proposer un autre accompagnement socioprofessionnel aux bénéficiaires du RSA, en complémentarité avec l'action que vient de nous présenter M. BLANC. Je dois dire, Mme la Présidente, que vous dirigez l'un des seuls Départements à avoir fait ce choix et le seul à y mettre autant de moyens pour permettre au plus grand nombre de bénéficiaires du RSA d'accéder à l'emploi durable et sortir définitivement du RSA.

C'est aussi le premier dispositif d'accès à l'emploi déployé sur 8 territoires : Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons, Arles, Aubagne et Salon. Les autres territoires du département sont couverts par les PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, chaque bénéficiaire du RSA, quel que soit son lieu d'habitation, peut bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Ce sont plus de 60 accompagnateurs à l'emploi qui ont reçu plus de 9 000 personnes en 2018 et accompagnés plus de 7 500 bénéficiaires. Ce sont également 8 chargés de relations avec les entreprises, qui ont permis à 1 500 personnes de trouver du travail.

C'est aussi le premier dispositif par son budget. 3,5 M€ lui sont consacrés et financés grâce à l'appui des fonds sociaux européens.

C'est enfin un dispositif vital pour les allocataires quand nous savons que plus des deux tiers des personnes accompagnées ont un niveau égal ou inférieur au CAP. C'est ce public qui a le plus besoin de se former et d'être accompagné pour trouver ou retrouver du travail.



Je vais maintenant vous parler du territoire que je représente, qui sont les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille, Allauch et Plan-de-Cuques. Il s'agit tout d'abord d'un territoire très paupérisé, qui compte 151 500 habitants dont plus de 13 000 sont bénéficiaires du RSA, soit 8,5 % de la population. C'est une population caractérisée par de nombreuses difficultés et freins, notamment le manque de mobilité, le manque de qualifications et les problèmes de santé.

Notre groupement mobilise 13 accompagnateurs à l'emploi (6 dans le 13<sup>ème</sup>, Allauch et Plan-de-Cuques, 7 dans le 14<sup>ème</sup>), 1 coordonnateur, 1 chargé de relations avec les entreprises et 1 assistante administrative qui renforce l'équipe. Nous avons accompagné l'année dernière 1 668 bénéficiaires pour 378 sorties avec une insertion professionnelle réussie. En 2019, nous avons accompagné à ce jour 1 674 bénéficiaires et nous en sommes à 353 sorties positives.

Le travail des accompagnateurs s'articule autour de trois grandes étapes avec, en premier lieu, un diagnostic socioprofessionnel avant de démarrer le dispositif qui permet de définir une feuille de route. Nous avons ensuite un accompagnement individualisé, puis la sortie du dispositif.

Nous accueillons les bénéficiaires dans les 10 jours qui suivent l'orientation des pôles d'insertion, l'objectif consistant à être le plus réactif possible. Dans le mois qui suit, nous rencontrons le bénéficiaire entre 2 et 4 fois. Nous réalisons un état des lieux partagé et repérons les freins à son insertion. Nous identifions aussi le potentiel, les aptitudes, les compétences et les capacités que le bénéficiaire peut mobiliser. La dernière étape du diagnostic consiste à définir le contrat d'engagement réciproque et la feuille de route avec les différentes étapes du parcours et la durée d'accompagnement préconisée, sur 3, 6, 9 ou 12 mois.

Ce travail d'accompagnement alterne des entretiens individualisés, des ateliers collectifs, des participations à différents forums de l'emploi, des immersions en entreprise et des mises en situation réelle de travail. Cela permet d'identifier et de confirmer le périmètre de recherche d'emploi, les secteurs d'activité et le territoire. Cela permet également de construire et de finaliser les démarches de recherche d'emploi (construction d'un CV, inscription aux formations si nécessaire, recherche de stages pour monter en qualification, immersion professionnelle, préparation à une méthode de démarchage d'entreprises, préparation à l'entretien d'embauche, etc.). L'accompagnateur mobilise en priorité tous les outils mis à disposition par le Département, notamment l'Accélérateur de l'emploi.

Dès que la personne est prête, nous organisons avec notre chargé de relations avec les entreprises des rencontres avec les employeurs. Ce poste de chargé de relations avec les entreprises est une nouvelle compétence que vous avez souhaité intégrer dans le dispositif, Mme la Présidente. Je peux vous confirmer que c'est une vraie valeur ajoutée, qui donne une plus grande efficacité dans l'accompagnement, mais aussi le renforcement des liens de confiance avec les entreprises.

Depuis 2015, de nombreux outils ont été mis à notre disposition pour mener à bien notre mission. Il s'agit notamment de l'Accélérateur de l'emploi auquel nos bénéficiaires participent régulièrement. Nous mobilisons aussi l'aide aux transports pour développer la mobilité des bénéficiaires afin de leur permettre de rencontrer de nouvelles entreprises et élargir ainsi leurs possibilités d'embauche. Le dispositif « Emplois en Provence » nous permet également de convaincre les chefs d'entreprise de recruter le public que nous accompagnons avec le versement de 4 000 € pour l'embauche d'un bénéficiaire du RSA avec tutorat.

Par ailleurs, nos accompagnateurs utilisent systématiquement la plateforme numérique Provence Emploi pour diffuser les CV des bénéficiaires auprès des employeurs. Ces derniers ont un accès direct à la plateforme et peuvent contacter directement les candidats.

Je souhaite enfin souligner le travail de partenariat et de proximité qui est réalisé directement avec les pôles d'insertion. Ce travail permet un suivi dynamique et constructif au service du bénéficiaire du RSA dans la constitution et la réalisation de son parcours vers l'emploi.

En conclusion, Mme la Présidente, Mme la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner l'importance et la nécessité de ce genre de dispositif pour permettre à une population précarisée, en manque de qualifications, de reconnaissance et éloignée du monde du travail de se reconstruire à nouveau un projet professionnel, un accès durable à l'emploi et une sortie définitive de l'assistanat et de la précarité. Elle regagne ainsi la reconnaissance sociale et l'estime de soi.

**Mme Martine VASSAL** : Je vous remercie. Nous avons beaucoup parlé du Bus de l'emploi et vous allez voir un petit film sur cette expérience.

*Un court métrage est diffusé à l'assemblée.*

**Mme Muriel BERNARD-REYMOND, Directrice du Carburateur, Pôle Entrepreneuriat (accompagnement des porteurs de projets dans les quartiers difficiles du nord de Marseille)** : Bonjour, pour celles et ceux qui ne nous connaîtraient pas, le Carburateur est un incubateur d'entreprises situé à La Cabucelle dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. Sa mission consiste à accompagner et héberger la création, la consolidation et le développement de jeunes entreprises. Je suis ici aujourd'hui pour rendre compte des travaux pilotés par le Département et auxquels j'ai activement participé depuis fin 2017 avec d'autres partenaires très investis.

Au-delà de sa politique obligatoire en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et de soutien d'actions touchant directement ce public, le Département a décidé de conduire une démarche plus globale sur la problématique emploi. Elle a été lancée fin 2017 et prend appui sur le constat que le dysfonctionnement du marché de l'emploi n'est pas seulement du fait du public en demande d'emploi, mais également des autres parties prenantes de ce même marché : les entreprises, les intermédiaires, le monde de l'enseignement, le monde académique, etc. Sur cette base, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'engager une action forte et novatrice en mobilisant les moyens humains et financiers autrefois dévolus au développement économique. L'objectif final est de favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Vous l'avez compris, si l'action dans le cadre du RSA est orientée d'abord vers les personnes, cette démarche est ici orientée prioritairement vers l'entreprise.

A travers ces travaux, le Conseil départemental souhaite répondre à 3 objectifs : inciter les acteurs économiques à s'investir sur le champ de l'emploi au-delà de leurs préoccupations et de leurs missions traditionnelles, faire émerger des initiatives innovantes sur le thème de l'emploi et décroiser des mondes trop souvent étanches. Pour y répondre, deux outils et le premier est le groupe experts emploi. Il s'agit d'un groupe de travail pluridisciplinaire qui accompagne la collectivité dans sa recherche de solutions pour améliorer les conditions du rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Sa composition est multiple, il s'agit essentiellement d'entreprises et d'acteurs économiques (Alinéa, Guigues, Va Piano, etc.), de partenaires institutionnels, de partenaires consulaires et de l'Académie d'Aix-Marseille, ainsi que d'intermédiaires de l'emploi et de la création d'entreprises (Mission locale de Marseille, PLIE, Pôle Emploi, Le Carburateur, etc.). Les travaux de ce groupe de travail sont partis des conclusions d'une étude conduite par la Chambre de Commerce en amont de la constitution du groupe. Il en ressort que les entreprises et les demandeurs d'emploi se renvoient une image erronée, ce qui constitue un véritable frein pour le recrutement. Les travaux du groupe

d'experts ont donc porté sur la recherche de solutions opérationnelles pour lever les représentations, améliorer la connaissance réciproque et diffuser des bonnes pratiques. En termes de bilan, de novembre 2017 jusqu'à décembre 2019, 17 rencontres ont été programmées. Les participants ont été fidèles et très investis. Tout le monde s'est véritablement mobilisé. Les membres fondateurs du groupe ont même contribué à son agrandissement avec l'intégration de jeunes entreprises comme Bionetys et la constitution d'un partenariat avec Alinéa. Les travaux ont débouché sur la construction d'un plan d'actions pour 2020 qui vise essentiellement à accroître le nombre d'entreprises qui font évoluer leurs pratiques. Le groupe continuera à se réunir en 2020 pour piloter des expérimentations.

Le deuxième outil est constitué par les Pactes d'Objectifs pour l'Emploi, qui sont des accords de partenariat signés entre le Conseil Départemental et des acteurs économiques en vue de l'émergence d'initiatives nouvelles et innover en matière d'emploi. C'est aussi le moyen de prendre en compte les recommandations au fil de l'eau du groupe expert et de mettre en place des actions qui pourraient émaner de ce groupe.

Le bilan sur 3 ans (2017, 2018 et 2019) est le suivant : près de 2 M€ ont été investis pour la signature de 156 pactes avec 62 acteurs économiques du territoire. Nous entendons par acteurs économiques des associations de zones, des acteurs de l'aide à la création d'entreprise, des groupements d'employeurs, des représentants d'entreprises, etc. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2019, plus de 700 actions ont été menées avec les signataires des pactes. Parmi celles-ci, nous trouvons des actions très classiques comme des forums, des *jobs datings* ou des journées de sensibilisation, mais aussi des actions originales et ciblées. Elles ont toutes en commun d'être menées par des acteurs économiques ou des représentants d'entreprises qui se sont saisis de cet outil et des moyens pour s'engager sur des questions d'emploi.

Pour vous donner des chiffres, 26 584 personnes ont été touchées, dont 4 500 bénéficiaires du RSA et 6 000 jeunes. Plus de 2 100 entreprises ont été mobilisées.

Pour illustrer mon propos, je souhaite vous présenter 5 actions emblématiques conduites dans le cadre de ces pactes. La première – et c'est important de le souligner – est l'engagement des acteurs de l'innovation, notamment au travers de deux associations, Marseille Innovation et l'Incubateur Marseille Belle de Mai, qui interviennent dans le champ de l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes. Dans le cadre des pactes d'objectifs, elles ont décidé de faire découvrir aux personnes éloignées du marché de l'emploi et bénéficiaires du RSA l'univers de la start-up. Marseille Innovation a élaboré le projet Impact emploi 4.0, qui permet de rencontrer de jeunes start-ups du territoire durant deux jours. L'Incubateur Marseille Belle de Mai a quant à lui organisé des journées pour favoriser le rapprochement du monde de l'économie numérique et les demandeurs d'emploi. Ce type d'évènement n'avait jamais été organisé auparavant. Les objectifs poursuivis, vous l'avez compris, sont le décroisement des mondes, une meilleure connaissance des publics et travailler sur les représentations réciproques.

La deuxième action qui mérite d'être relevée est l'utilisation de la technique du *pitch* pour réussir les entretiens d'embauche. Elle a été réalisée et conduite par l'Institut Régional pour la Création d'Entreprise (IRCE), qui a pour objectif d'accompagner et de former les créatrices et créateurs d'entreprise. Dans ce cadre, le projet « Mon job à moi » consiste à organiser des ateliers de pratique en direction des demandeurs d'emploi et de leur apprendre à pitcher afin de réussir leurs entretiens. Ce qui est intéressant et remarquable dans cette action de mon point de vue, c'est qu'elle inscrit les publics dans une posture dynamique et leur permet de porter un projet.

La troisième action est constituée par les rencontres sportives organisées par l'Athletic club salonais et l'association Entreprises et compétences à Saint-Martin-de-Crau, qui ont souhaité

trouver des emplois aux jeunes. L' Athletic club salonais a ainsi organisé une journée sport dating le 1<sup>er</sup> octobre dernier avec la mission locale et Pôle Emploi. L'objectif était de combiner des épreuves sportives et des entretiens entre chefs d'entreprise et personnes en recherche d'emploi. L'association Entreprises et compétences a quant à elle organisé un tournoi de l'emploi, dont l'objectif était de regrouper autour d'un évènement ludique des recruteurs et des demandeurs d'emploi pour faciliter les échanges et apprendre à se connaître. La quatrième action a été portée par la Chambre des Métiers et s'intitule « La route de l'emploi ». L'idée est de proposer aux collégiens et aux demandeurs d'emploi de suivre un parcours ludique avec plusieurs étapes durant une journée dans des lieux emblématiques d'une commune et de mettre ainsi en valeur des métiers de l'artisanat d'art et des métiers de bouche. La valorisation des métiers a d'ailleurs constitué un fil conducteur dans le groupe d'experts. C'est un sujet important à traiter. La première édition a eu lieu le 18 octobre 2018 à Marignane avec 160 jeunes, 12 artisans et 11 CFA. La manifestation a remporté un grand succès auprès de la ville, des jeunes et des professionnels. La deuxième édition a eu lieu le 15 octobre à Aubagne, avec 130 collégiens issus de 4 collèges, 20 jeunes de la mission locale, 11 artisans et 9 CFA.

Enfin, la cinquième action est portée par le Carburateur. Nous avons proposé au Conseil Départemental un large plan d'actions, mais j'ai choisi de vous parler aujourd'hui de l'action « Chiche, je monte mon entreprise ! ». Il s'agit d'un challenge inter-collèges qui permet à 3 classes de 6<sup>ème</sup> de monter une entreprise virtuelle durant toute une année scolaire. Nous l'avons organisé l'année dernière et nous le réitérons cette année. Dans ce cadre, des ateliers sur l'entrepreneuriat se déroulent au Carburateur et nos résidents parrainent les projets pour leur parler de leur parcours, de leurs métiers, les faire avancer dans leurs études de marché, etc. L'idée est d'ouvrir l'horizon des possibles pour ces jeunes. Quand ils viennent au Carburateur, honnêtement, ils ne se projettent pas du tout dans le monde du travail, sinon mal, parce qu'ils pensent qu'ils exerceront un métier qui ne les fera pas rêver. Il est important de travailler sur ces sujets, même avec des collégiens de 6<sup>ème</sup> et, pourquoi pas, créer des vocations entrepreneuriales. Certains se projettent déjà dans la création d'entreprise. Voilà pour les 5 actions emblématiques.

Pour 2020-2021, la dynamique des pactes se poursuit. Votre collectivité, Mme la Présidente, lance un appel à projets en cette fin d'année autour des préconisations que vous venez de faire. Les trois axes retenus sont :

- favoriser la rencontre et la connaissance réciproque entre demandeurs d'emploi et entreprises ;
- diffuser les pratiques RSE en matière d'emploi auprès des entreprises y compris dès la phase de création ;
- diffuser, soutenir et développer des pratiques de mise en situation des demandeurs d'emploi (immersion, stage, simulations d'entretien, etc.).

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Martine VASSAL** : Merci. M. le Vice-président à l'emploi, pourriez-vous conclure ces interventions ?

**M. Gérard GAZAY, Vice-Président du Conseil départemental délégué au développement économique et à l'emploi** : Merci Mme la Présidente, merci également à nos témoins qui nous ont tous rapporté des actions fort intéressantes.

Mme la Présidente, mes chers collègues, comme vous le savez, la loi NOTRe a impacté radicalement la capacité du Département en matière de développement économique, puisque

ce sont les Régions qui ont vu leur rôle de chef de file conforté. Les Départements étant dorénavant recentrés sur des compétences que je qualifierai à dominante sociale, c'est ainsi que la Métropole a pu voter, pour notre territoire, son schéma d'attractivité économique prenant ainsi le relais des anciennes actions économiques du Département. Pour autant, le Département n'a pas renoncé à jouer un rôle dans le développement économique de ce territoire. Dès le début de la mandature, la vaste démarche de concertation engagée par les Etats Généraux de Provence, avec des centaines de contributions recueillies, d'experts consultés et des dizaines de débats animés, se concluait en forme de paradoxe indiquant que le département des Bouches-du-Rhône était doté d'atouts exceptionnels. Pourtant, les indicateurs socioéconomiques n'étaient pas bons. Qu'il s'agisse de chômage, de pauvreté ou de taux d'activité, les chiffres mettaient en évidence que les leviers de croissance n'étaient pas activés. Cette institution, la nôtre, Mme la Présidente, ne pouvait se satisfaire d'un rôle consistant à soigner les symptômes. Si le Département ne peut plus soutenir l'offre d'emploi puisqu'il n'y a plus d'aide possible aux entreprises, il peut accompagner la demande d'emploi et rapprocher offre et demande. Ainsi, un groupe d'experts emploi et des Pactes Objectifs Emploi ont été mis en place. Ils ont démontré aujourd'hui toute leur efficacité.

Pour mettre en œuvre cette politique, des conventions signées chaque année avec les trois chambres consulaires : le *hub* du mentorat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, le Bus de l'emploi et des opérations de *job dating* avec tous les demandeurs d'emploi avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles et la Route de l'emploi avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui a valorisé l'artisanat d'art et les métiers de bouche durant toute une journée auprès des collégiens et jeunes demandeurs d'emploi au fil d'un parcours ludique dans des lieux emblématiques. Mme la Présidente, cette Route de l'emploi est particulièrement orientée vers les jeunes en recherche d'apprentissage ou en décrochage.

Toujours dans l'objectif de rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de favoriser le décloisonnement entre les acteurs, le Département organise également des événements tout au long de l'année. Il y a d'abord eu les Matinales de l'emploi sur l'ensemble du territoire départemental et les bassins d'emploi. Lors de ces rendez-vous, la politique départementale a été présentée aux entreprises et aux acteurs économiques. De nombreux échanges ont permis de faire émerger de nombreuses solutions.

Depuis un an, ce sont les Rendez-vous du développement qui réunissent trois collectivités (Métropole, Département et Région). Ils permettent aux acteurs du monde économique et de l'emploi de présenter des solutions et des dispositifs autour du développement économique.

Mme la Présidente, le Département participe ainsi à rendre ce territoire plus attractif et de permettre à chacun et à chacune de ses concitoyens d'y trouver un emploi.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que, dans la recherche et l'enseignement supérieur, de grands projets structurants continuent à être soutenus. Ils sont le gage, vous le savez tous, de l'emploi d'aujourd'hui mais aussi et surtout de demain.

Enfin, les investissements, d'une part pour faciliter la mobilité et le logement des salariés, d'autre part pour couvrir les dernières zones blanches haut débit du territoire ou encore pour aménager l'accessibilité des zones d'activité, ont d'ores et déjà été programmés par le Département.

Soyez donc assurée, Mme la Présidente, qu'avec mes collègues ici présents, nous veillons précieusement à ce que tous, ensemble, nous puissions conforter la capacité à renforcer la compétitivité de l'attractivité de notre territoire, dont le résultat est totalement tourné vers

l'emploi. Nous savons tous que la véritable richesse de ce département est constituée par les hommes et femmes qui y résident. C'est vers eux que vont nos pensées quand nous votons ici nos politiques publiques. Je vous remercie.

**Mme Martine VASSAL** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. Claude JORDA** : Bonjour Mesdames et Messieurs, Mme la Présidente, j'aurai quelques réactions à ce que j'ai entendu. Nous savons tous que le développement économique ne fait plus partie des compétences du Département. Par contre, il est important pour nous que nos actions dédiées à l'accompagnement des personnes allocataires du RSA soient fortes, car elles sont de notre compétence. Il y va de l'importance des moyens que nous y mettons. Je me félicite, comme l'ensemble de mon groupe, de tout ce qui a été dit sur les moyens mobilisés, d'abord les travailleurs sociaux et les services du Département dédiés à cette tâche. Les actions que vous avez décrites (Forum de l'emploi, Bus de l'emploi, chantiers d'insertion, le Carburateur, etc.) peuvent nous aider à accompagner les personnes au RSA. Je n'oublie pas non plus les associations d'insertion comme les Apprentis d'Auteuil.

Si nous pouvons nous féliciter, nous pouvons aussi déplorer d'un autre côté une défaillance certaine, celle du partenaire Etat. Cela étant, si l'Etat est défaillant, le Département n'est pas là pour pallier, il peut aussi lutter contre ces défaillances. Un des partenaires dans l'accompagnement des personnes au RSA est la CAF. Or nous savons tous que la CAF a aujourd'hui un retard énorme dans le traitement des dossiers, ce qui impacte directement les bénéficiaires du RSA, si nous pouvons parler de bénéficiaires. Outre le retard dans le traitement des dossiers, nous sommes également confrontés dans nos cantons à des arrêts de droits, voire à des sanctions qui ne sont pas toujours justifiées. Permettez-nous en conséquence d'avoir quelques doutes sur l'efficacité de ce partenaire qu'est la CAF. Je précise que je ne parle pas des salariés qui y travaillent, parce que je connais leur souffrance. Autre partenaire, Pôle Emploi, avec qui le Conseil Départemental coopère. Or il me semble que, dernièrement, 900 postes ont été supprimés. Vous corrigerez ce chiffre s'il est faux. Nous avons donc une action forte du Département, mais des partenaires défaillants à côté, notamment l'Etat.

Hors des compétences du Département, nous avons l'emploi industriel, qui a été évoqué très rapidement. Pour donner un chiffre, c'est 2 M d'emplois perdus depuis 1980. Vous allez me dire que ce n'est pas de la compétence du Département et je serai d'accord avec vous, mais c'est une réalité à prendre en compte.

L'emploi, c'est aussi la grande distribution. Je reviendrai tout à l'heure sur la situation de Carrefour, qui licencie 10 000 personnes. C'est également une réalité à prendre en compte.

Vous avez parlé de la partie Est des Bouches-du-Rhône. Je suis élu sur Gardanne. A cet égard, je souhaite évoquer les menaces qui pèsent sur deux outils industriels : Alteo et la centrale thermique de Gardanne, qui est vouée à fermer en 2022. Nous avons donc une menace à la fois sur le tissu industriel et la production énergétique. Les deux vont de pair car, s'il n'y a pas de production d'énergie, il n'y a pas d'industrie et vice versa. 1 000 emplois sont concernés sur le département. Quelles actions pouvons-nous mener ? Nous avons déjà demandé un moratoire sur la fermeture de la centrale avec le Département et je remercie la Présidente de l'avoir signé. Nous en sommes là face à une décision de l'Etat. Après, les collectivités doivent prendre le relais. Il est demandé aux collectivités de faire des projets, il est demandé aux salariés de faire des projets, etc. Or nous n'avons aucune certitude que l'Etat financera quelque chose, si ce n'est le licenciement des personnes.

Dans cette bataille, il n'est pas question pour moi d'opposer l'emploi et l'environnement, que vous avez évoqué à travers le transport et la mobilité. C'est également important. Quand nous voyons ce qui se passe au niveau des chemins de fer actuellement, nous pouvons nous interroger sur la volonté d'aller vers une véritable mobilité qui permettrait aux personnes qui habitent de l'autre côté du département d'aller sur Marseille ou sur l'Arbois. Tous les jours, le CD6, qui traverse Gardanne et relie Trets, est saturé.

Pour moi, les enjeux économiques, même s'ils ne relèvent pas de nos compétences, sont très importants, de même que la défense de l'emploi industriel ou l'investissement dans la recherche. S'il n'y a pas de recherche, il n'y a pas de progrès industriel non plus. Nous devons avoir tous ces éléments en tête.

Vous avez également évoqué la microélectronique à Rousset. L'emploi dans ce secteur était l'avenir du bassin minier de Gardanne. C'est ce qui était promis. Je rappelle qu'Atmel, qui employait des centaines de personnes, a fermé récemment. Je ne parlerai pas de Nexis, qui a également fermé. Voilà la réalité du terrain sur Rousset.

Je terminerai mon propos en évoquant le puits Morandat, qui illustre ce que peuvent faire des collectivités, mais aussi l'Etat, en coopérant. Nous attendons d'ailleurs la signature de la convention par le Département. C'est un exemple de coopération intéressant et c'est un plus, mais il n'a pas vocation à pallier les déficiences au niveau de l'emploi industriel.

Voilà quelques réflexions. Je m'arrêterai là parce que je sens que je suis un peu long.

**M. Frédéric VIGOUROUX** : Mme la Présidente, mes chers collègues, je serai rapide parce que nous avons eu un long exposé et je remercie les différents intervenants. Vous avez eu raison, Mme la Présidente, de rappeler la modestie à avoir par rapport aux volumes qui nous ont été communiqués. Quand nous comptabilisons à peu près 205 000 demandeurs d'emploi, dont 43 000 allocataires du RSA, voilà qui donne la dimension de la tâche. Cependant, notre groupe souligne que, quels que soient les volumes, nous sommes favorables à la politique du Département et nous avons soutenu votre proposition d'évolution. Je recevrai ainsi une deuxième fois le Bus de l'emploi. Je trouve que toutes les initiatives dans ce domaine vont dans le bon sens.

Permettez-moi néanmoins l'ironie du jour car ma collègue, Nicole JOULIA, que j'excuse, assiste aujourd'hui à la dernière réunion de l'AFPA à Istres, qui est l'un des plus importants centres de formation sur l'ouest de l'Etang de Berre où se joue la situation la situation industrielle de notre département. Elle me tient au courant de l'évolution de ce dossier, qui est assez paradoxal.

Des relations et des partenariats, nous en avons beaucoup, que ce soit avec Pôle Emploi, les PLIE, les missions locales, les villes, etc. Je prendrai juste pour exemple les deux ans de travail qui nous ont mobilisés pour préparer les 800 emplois du Village des Marques. Or c'est au moment où nous savons qu'il faut développer la formation, voire préparer les demandeurs d'emploi et leur permettre d'accéder aux formations sur les savoirs de base, que nous constatons un frein des investissements nationaux. J'en veux pour preuve le fait que l'UPE13 soulignait voici peu de temps le peu de corrélation entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi. A cet égard, je ferai une petite remarque à l'UPE13 : pour préparer les futurs emplois, il faut mettre en place tous les outils de formation nécessaires, mais il faut aussi se dire ensemble que 80 % de l'emploi en France est constitué par des petites et moyennes entreprises. Très souvent, nous parlons de grands projets industriels qui sont, certes, nécessaires, mais il faut absolument travailler sur notre territoire. C'est la Métropole qui est

en train de le faire. Il y a des gisements d'emploi, mais les petites et moyennes entreprises ne sont pas outillées pour pouvoir suivre la mise en place de l'apprentissage, etc.

Je voudrais aussi vous dire qu'au-delà du manque de formation, il est deux sujets majeurs. Le premier est les plus de 50 ans, sachant qu'il y aura des impacts avec la future réforme des retraites. Des stratégies s'opèrent, ne l'oubliez pas.

Le deuxième sujet est les jeunes pour lesquels nous avons une proposition. Je m'adresse à l'Etat mais, en même temps je sais que le poids de la Présidente est plus important que celui d'un maire. Comment se fait-il que des jeunes puissent toucher une garantie jeune et la perdre *de facto* quand ils entrent dans un processus de formation ou d'apprentissage ? Pourquoi ne pas maintenir cette garantie leur permettant d'avoir suffisamment d'argent pour résoudre les problèmes de mobilité ? J'en appelle à la sagesse générale. Les jeunes sont les premiers à être freinés dans leur recherche d'emploi en raison de problèmes de mobilité. Le coût du déplacement fait que le salaire reçu est amputé d'une grande partie dans ces conditions. En conséquence, le jeune hésite, bien évidemment.

N'oublions pas non plus les personnes handicapées. Nous avons une responsabilité là aussi, sur laquelle il faut travailler aussi. Je pense aussi aux SEGPA dans les collèges, qui sont une première perte de formation.

M. le Directeur, vous avez prononcé une phrase qui m'a fait sursauter. Ne voyez pas de reproche, mais je vous demande de faire attention. Vous avez fait part d'une baisse d'attractivité de notre territoire. Celle-ci n'est pas totalement juste. Il y a sur notre territoire de grandes capacités de développement. Il faut que nous soyons nous-mêmes convaincus de cette attractivité car il y a des gisements d'emplois dans ce territoire, notamment dans les domaines de la chimie verte et du développement durable, sur ces terres que nous avons en friche industrielle qui pourraient avoir d'autres destinations, etc. Il y a une capacité à se développer sur ce territoire. En tout cas, nous y croyons tous ensemble. Je suis d'ailleurs persuadé que vous trouvez que ce territoire est très attractif.

**M. Denis ROSSI :** Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par M. JORDA ou par M. VIGOUROUX. Ce serait une répétition forte inutile.

Je remercie au préalable nos deux collègues en charge de ce sujet, à savoir M. GAZAY et Mme PUSTORINO, ainsi que nos invités qui, comme le disait M. le Directeur, mutualisent leurs intelligences pour se mettre au service d'une population qui en a énormément besoin.

Quand j'ai vu l'ordre du jour de cette séance, je me suis dit que deux options étaient possibles. L'une était facilitatrice et elle est vite passée à la trappe. Vous auriez pu vous appuyer sur la loi NOTRe et dire que ce n'est plus au Département, chacun ayant son métier. Vous avez choisi l'autre option, qui est plus volontariste, cohérente et structurée par rapport aux 119 communes du département. Il serait dommage de passer aussi rapidement sur des sujets aussi importants. Je suis sûr que, dans les ministères ou dans les préfectures, certains se disent que ce n'est plus au Département d'agir et qu'il n'a plus besoin d'aide, ce qui donnera lieu à une soustraction de plus. Néanmoins, cette collectivité, si besoin était, montre l'intérêt qu'elle porte aux millions de personnes qui habitent sur ses différents territoires.

Je remercie également les témoins qui sont venus aujourd'hui. J'habite dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement et un certain nombre d'entre vous accomplissent des actions qui ne sont pas mineures, sinon majeures. Je suis très proche de vous, Madame, ainsi que de nos amis Apprentis d'Auteuil. J'en profite aussi pour remercier nos collègues travailleurs sociaux qui s'occupent de l'insertion, parce que c'est dur. J'ai présidé près de 10 ans une PLIE. C'est dur de s'occuper de l'insertion, c'est difficile. M. le Directeur, vous avez raison. Nous sommes



plus intelligents à 2, nous sommes plus intelligents à 4 qu'à 2, etc. La mutualisation n'est pas la synergie, qui est bien nécessaire. Vous vous mettez tous au service de populations qui en ont bien besoin. Merci.

**Mme Rosy INAUDI** : Je vous félicite de la relation que Pôle Emploi entretient avec le Conseil Départemental. Je vous avoue que cela n'a pas toujours été le cas. Le Département s'occupe de l'accompagnement à l'emploi depuis 1997 et, pour avoir vécu cette période, je peux vous dire que la collaboration n'était pas facile à l'époque. Je me félicite donc de son évolution.

Je salue également Mme BERNARD-REYMOND, avec qui j'ai travaillé durant des années et qui est une personne extrêmement efficace dans son travail. Je ne suis pas étonnée qu'elle soit là aujourd'hui.

Par ailleurs, je voulais faire remarquer que la transition énergétique sera un secteur pourvoyeur d'emplois. J'espère que la collaboration entre le Département et Pôle Emploi permettra à de nombreux bénéficiaires du RSA de retrouver le chemin du travail dans ce domaine.

**M. Lionel ROYER-PERRAULT** : Je m'associe aux précédentes interventions pour vous remercier de cette initiative concernant un sujet majeur, celui de l'emploi, ainsi que de toutes les initiatives prises par le Département depuis que vous présidez cette institution, Mme la Présidente.

Je voudrais me pencher sur un public que nous connaissons tous et avec lequel les bailleurs sociaux travaillent, à savoir les jeunes qui vivent dans les cités HLM. Une logique de décroisement est mise en œuvre aujourd'hui, avec la volonté d'apporter une meilleure réponse institutionnelle à un public en rupture de ban. Il faut décroiser et diversifier les approches. Le cœur de métier des bailleurs sociaux est de produire du logement social et d'entretenir le patrimoine qui est le leur, mais je pense que nous nous tromperions si nous n'allions pas au-delà de cette mission. C'est un peu la sens de la feuille de route que vous m'avez donnée au sein de 13 Habitat.

Je souhaite donc apporter un certain nombre de réponses à mes collègues sur ces questions, notamment suite à l'intervention de Mme INAUDI. Tout d'abord, sachez que 13 Habitat organise des Jobs Villages, comme vous avez dû le voir récemment dans la presse. Nous nous rendons au pied des immeubles dans les cités 13 Habitat avec le Bus de l'emploi pour proposer des formations de codeur et de câbleur, qui répondent aux besoins des entreprises du territoire. Nous avons en effet un gisement d'environ 1 000 emplois à pourvoir dans le département des Bouches-du-Rhône sur ces métiers, avec des salaires qui oscillent entre 1 500 et 1 800 € par mois. Il s'agit de formations de courte durée et qui peuvent répondre aux attentes de ce public.

13 Habitat s'est également engagé dans un dispositif qui s'appelle Tapaj, inspiré d'une expérience au Canada. Vous le savez, beaucoup de jeunes qui habitent dans nos cités ne vont pas au-delà de leurs limites et répondent à l'appel de ceux qui développent des *business* illégaux. Ainsi, aujourd'hui, un guetteur ou un *chouf* est payé par les réseaux 8 € de l'heure. Dans le cadre du dispositif Tapaj, nous proposons des formations et des emplois payés 10 € de l'heure. L'objectif est de faire en sorte que ces publics sortent des réseaux de drogue. Nous leur demandons, en contrepartie, de faire des travaux d'entretien dans les parties communes de 13 Habitat, avec une formation qualifiante ou certifiante qui leur permettra de se réinsérer dans l'emploi.

Autre action, nous avons candidaté au dispositif 100 % Impact, ce qui me permet de faire le lien avec la transition énergétique. Il existe un véritable gisement d'emplois dans le champ de la transition énergétique. Nous avons donc répondu à un appel à projets porté par l'Etat, avec

l'OPHLM de Montreuil, qui vise à initier les publics à des formations sur la transition énergétique. Dans ce cadre, une partie de la formation est financée à hauteur de 30 % par les fournisseurs d'énergie avec possibilité de certification, ce qui permet d'intégrer les nouveaux métiers de la transition énergétique.

Je pense que permettre à des publics qui sont en rupture de ban, des publics qui habitent des cités et qui n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer ou des publics qui n'ont pas confiance en eux-mêmes au point de ne pouvoir aller vers les structures qui existent (mission locale, Pôle Emploi, etc.), relève de notre rôle de bailleur social. Il est de notre rôle d'accompagner ce type de démarche et d'aller au plus près de ces publics. Si je devais lancer un message, c'est que les initiatives que nous portons au sein de 13 Habitat soient partagées par l'ensemble des bailleurs sociaux parce que, là aussi, je pense qu'il y a une véritable coordination à avoir.

Je termine mon propos en vous remerciant, Mme la Présidente. C'est aussi grâce au Département que nous avons une seconde École de la deuxième chance qui s'est installée dans les quartiers sud, parce que cela répond aux enjeux de mobilité qui ont été évoqués tout à l'heure. Nous avons besoin de ces tiers lieux, qui sont aussi des lieux d'expression et de décroisement au sein de nos territoires. Nous en avons de plus en plus à Marseille, ainsi que dans d'autres villes du département. Là aussi, je pense que ces tiers lieux sont des ressources utiles pour répondre au besoin de proximité en termes d'emploi sur notre territoire. Merci pour toutes ces initiatives. Il était important pour moi de rappeler que le bailleur social du Département s'engage également pour l'emploi.

**M. Jean-Marc PERRIN :** Je tiens à vous remercier, Mme la Présidente, d'avoir mis l'emploi à l'ordre du jour de cette séance publique. C'est un enjeu essentiel pour l'équilibre de notre société. Je remercie également nos deux collègues Marine PUSTORINO et Gérard GAZAY au nom de notre groupe pour afficher et conduire une politique publique volontariste, alors même qu'elle n'est plus obligatoire. Je salue aussi la présence et la qualité des intervenants.

Je voudrais revenir quelques secondes sur le Forum de l'emploi qui s'est tenu hier. Pour y avoir déambulé un moment avec mon collègue, M. GENZANA, je partage tout comme vous l'ambiance et l'atmosphère qui y régnaient. Nous sommes d'ailleurs restés plus longtemps que prévu. Nous avons rencontré des demandeurs d'emploi rassurés, parce que ce n'était pas une opération de communication mais une véritable opération concrète qui s'ajoute aux différents dispositifs que notre institution met en place. Nous en sommes très fiers. J'ai une pensée pour les 80 personnes se sont réveillées ce matin avec un emploi, ainsi que pour celles et ceux qui ont eu un contact qualifié et qui, demain ou après-demain, décrocheront peut-être un emploi.

Pour terminer, j'ai une question relativement généraliste pour M. BLANC afin de comprendre un phénomène qui se passe en France. A la lecture des indicateurs spécialisés en matière d'emploi, il semble que nous ayons entre 150 000 et 300 000 emplois non pourvus. Il me semble qu'il serait un peu simpliste d'invoquer un problème de formation. Il n'y a pas que cela. J'aimerais donc avoir votre avis sur ce sujet en tant que technicien expert. Je vous remercie par avance.

**Mme Lisette NARDUCCI :** Je m'associe aux remerciements à l'ensemble des agents des services de l'insertion et social, parce que nous savons à quel point leur mission est difficile. Pour les avoir gérés durant plusieurs années, je sais combien l'accompagnement des

personnes en recherche d'emploi ou bénéficiaires du RSA est une mission compliquée et difficile humainement. Je remercie également nos invités.

Cette question de l'emploi nous préoccupe tous, bien au-delà des clivages. Je crois que chaque initiative prise par le Département est une bonne chose. Nous ne pouvons que saluer tous les dispositifs mis en place dès lors qu'ils permettent aux personnes de sortir de situations compliquées. Je dois dire avec une certaine fierté que ce Département a été précurseur dans cette politique d'insertion. M. le Directeur de Pôle Emploi, en 2004, nous avons été le premier Département en France à signer une convention avec Pôle Emploi. Toujours en 2004, nous avons été le premier Département français à signer une convention avec la Chambre de Commerce, donc avec le monde économique. Tous ces dispositifs qui, fort heureusement, évoluent et permettent d'accompagner des milliers de personnes chaque jour dans leur parcours d'insertion. Je ne peux que m'en féliciter. Nous sommes dans la continuité des politiques d'insertion qui relevaient jusqu'alors de nos compétences obligatoires. Je sais que Mme la Déléguée a beaucoup de travail dans ce domaine avec l'ensemble des acteurs parce que seul, le Département ne pourrait pas avancer. C'est avec l'ensemble de nos partenaires associatifs et institutionnels que les choses peuvent se faire. Ainsi, même si le chemin est encore très long et que trop de situations de précarité demeurent, je suis fier de pouvoir accompagner et que le Département continue ses investissements pour permettre à ces personnes de sortir de leurs difficultés.

**M. Didier RÉAULT** : Merci de me donner la parole. Je n'avais pas prévu d'intervenir ce matin mais j'avoue que le discours de M. JORDA m'a fait sortir de mon silence. Je trouve en effet qu'il est très pessimiste, parce qu'il ne croit pas en la capacité de ce territoire à trouver de nouvelles solutions et à aborder l'équilibre entre l'économie et l'écologie d'une façon intelligente. Il pense que l'Etat, les collectivités, etc. bref toute organisation supérieure doit pouvoir générer et créer l'économie dans ce département.

Vous connaissez ma position très libérale, qui consiste à faire confiance au marché. Cela ne veut pas dire pour autant ne pas l'encadrer, ni l'inciter et le conforter. La description que M. JORDA a fait du territoire de Gardanne – que je connais beaucoup moins que lui – m'interpelle. J'ai en tête une situation particulière, qui démontre le contraire de ce qu'il a dit : celle d'Alteo. Je parlerai facilement de la situation car, en tant que président du Parc national des Calanques, vous pourriez estimer que le parc a fait beaucoup de misère à Alteo. Au contraire, le Parc national des Calanques a permis aux représentants de l'entreprise de prendre conscience qu'ils avaient une mission écologique. Il a également permis à l'Etat, qui se désintéressait du sujet depuis plus de 50 ans, lorsque Péchiney ou Rio Tinto étaient propriétaires de l'entreprise, qu'il avait aussi une responsabilité. Quand vous alliez trois critères que sont la contrainte, l'encouragement et la capacité d'innovation, vous arrivez à maintenir une entreprise et à en faire l'entreprise la plus innovante à l'échelle mondiale sur sa spécialité. Alteo est arrivé aux commandes de l'usine d'alumine de Gardanne dans les années 2010, au moment où le Parc national des Calanques allait se créer. Il leur a été dit que tout serait terminé, à moins d'investir massivement sachant que des dispositifs aident les entreprises à investir dans la transition énergétique, écologique, etc. Dans le cas d'Alteo, l'Agence de l'Eau a beaucoup aidé. Alteo a également été beaucoup encadré par l'Etat, sur recommandation du Parc national des Calanques à la suite d'un comité de suivi de site qui intégrait l'ensemble des parties prenantes (services de l'Etat, associations, riverains, habitants, entreprises, etc.). Aujourd'hui, Alteo est quasiment dans les normes au niveau des rejets dans le délai imparti de 6 ans et réglera certainement ce problème au cours des deux prochaines années. De plus, l'usine a développé un dispositif permettant de réintégrer les rejets dans le processus de fabrication. *In fine*, les rejets seront nuls d'ici quelques années en cœur de parc. Ainsi, quand vous posez des contraintes, quand l'Etat fait son travail et quand les collectivités

et l'Agence de l'Eau encouragent, une capacité d'innovation extraordinaire se développe. Aujourd'hui, les concurrents d'Alteo s'intéressent particulièrement à cette entreprise et à son processus de gestion des rejets industriels. Elle est un modèle d'innovation pour tous ses concurrents, y compris les anciens propriétaires qui viennent voir comment cela se passe.

C'est une façon d'aborder le développement économique qui n'est pas dans nos compétences. A son niveau, le Conseil Départemental est compétent pour créer les conditions, sinon de participer à la création des conditions sur le territoire d'une bonne activité, qui créera des emplois. Quand nous mettons en place un agenda environnemental, des dispositifs qui permettent d'accélérer l'innovation et de concilier économie et écologie, nous sommes dans notre mission de participation à la création d'activité. Quand nous finançons des transports, notamment métropolitains, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, nous créons la mobilité nécessaire à la fluidité de l'économie.

Je ne voudrais pas passer sous silence le territoire de Tarascon, où une entreprise connaît à peu près la même situation : Fibre Excellence. Cette entreprise revient de loin. Elle était quasiment condamnée parce qu'elle ne respectait pas les conditions environnementales imposées par l'Etat. Là aussi, avec les collectivités locales, dont le Département et la Mairie de Tarascon, et l'Agence de l'Eau, nous avons réussi à trouver des solutions et à faire comprendre à l'ancien propriétaire qu'il fallait changer. Du coup, nous avons aujourd'hui une société qui crée de l'innovation, qui fabrique du papier beaucoup plus proprement et qui permettra de retrouver de l'emploi et de l'activité sur Tarascon. Tout cela pour vous dire qu'il faut faire confiance à l'économie de marché, M. JORDA. Il ne faut pas seulement se référer à l'Etat, car il ne peut pas tout régler. Par contre, il est capable d'inciter, avec les collectivités locales.

**M. Richard MAILLÉ** : Je ne pouvais pas ne pas rebondir sur ce que je viens d'entendre. Mon ami Didier RÉAULT se satisfait de cette situation, mais permettez au Maire de Bouc-Bel-Air que je suis de ne pas s'en satisfaire. Il est vrai que des centaines de milliers de tonnes de produits résultant d'un process industriel ne se déversent plus dans la fosse de Cassidaigne, mais les boues rouges passent par le site de Mange Garri pour filtrage, ce qui donne lieu au stockage de plus de 300 000 tonnes de poussière. Nous avons connu de plus un épisode de fort vent en 2018 et nous en connaissons d'autres, je le pense, avec une toxicité qui pénètre les sols. Mon ami Didier RÉAULT est peut-être satisfait en tant que président du Parc national des Calanques, mais il n'a fait que le reporter sur la commune de Bouc-Bel-Air. J'ai longtemps cru au recyclage, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je vais vous dire pourquoi.

**Mme Martine VASSAL** : M. MAILLÉ, nous sommes sur l'emploi. Nous vous répondrons sur l'environnement après. Je comprends, mais nous tiendrons le débat sur le recyclage des boues rouges dès que nous pourrons le faire. Vous reprendrez la parole. Nous sommes conscients du sujet.

Merci beaucoup pour ces différentes interventions. M. BLANC, vous avez la parole, puis nous libérerons nos invités.

**M. Jean-Charles BLANC** : Pour répondre à M. VIGOUROUX, ai-je l'air résigné ? Si je vous ai donné cette impression, j'en suis navré. Je ne suis pas du tout fataliste. Je regarde comme vous le solde migratoire des Bouches-du-Rhône, qui est inférieur à certains départements de l'ouest. C'est la raison pour laquelle je me réjouis du fait que l'image d'un département pauvre se transforme et que le développement économique existe. C'est ce que je promets avec l'ensemble des institutions, car il est important de changer cette image. Il faut savoir notamment que le département des Bouches-du-Rhône sera le premier département de l'intelligence artificielle au cours des années à venir. Or cela ne se sait pas assez. Soyez donc

assurés que je ne porte pas l'image d'un département en déclin, mais d'un département en essor.

Sur les effectifs de Pôle Emploi, du fait de gains de productivité dus à la numérisation, une certaine décroissance des effectifs a été observée ces dernières années. Ce mouvement s'est arrêté en 2019, avec l'augmentation des effectifs dédiés aux secteurs en tension. Très concrètement, il a été estimé qu'environ 300 000 offres d'emploi n'étaient pas satisfaites au niveau national et 3 000 à l'échelle du département, soit 0,1 % du PIB, ce qui n'est pas nul. Cela veut dire que des entreprises renoncent à des marchés parce qu'elles ne peuvent pas recruter. En face, nous avons plus de 200 000 demandeurs d'emploi sans solution aujourd'hui. Il a donc été décidé d'affecter pour ce département 39 « conseillers entreprise », qui ont pour unique tâche de ne pas avoir d'offres d'emploi non pourvues au-delà de 30 jours. Ainsi, les offres d'emploi, issues notamment des PME ou TPE qui ne disposent pas nécessairement de services ressources humaines conséquents, font l'objet d'une action volontariste. Nous nous adressons spécifiquement à ce tissu d'entreprises pour travailler avec elles à l'émergence de solutions, soit en termes de changement de qualification, soit en termes de formation, d'adaptation, etc. afin qu'il y ait moins d'offres d'emploi non satisfaites. Il s'agit aussi d'un travail aussi d'anticipation. Nous savons très bien que, pour un certain nombre de secteurs, il ne faut pas attendre 30 jours pour réagir. Nous devons agir en prophylaxie dès que l'offre d'emploi est déposée.

Sur la formation, je suis étonné parce que, très honnêtement, nous avons un dispositif formation et un plan d'investissement dans les compétences qui sont massifs. Nous disposons en effet de 537 millions, ce qui correspond à 80 000 parcours de formation, essentiellement orientés vers les infra 4 c'est-à-dire les demandeurs d'emploi ayant un niveau inférieur au bac. En outre, je signale une particularité dans cette région, puisque le Conseil Régional n'a pas été partie prenante du dispositif formation. Pôle Emploi porte donc ce dispositif. Nous avons travaillé sur les appels d'offres avec 10 grandes filières, qui représentent 80 % des emplois du département. Les branches professionnelles, les syndicats professionnels et les chambres consulaires ont donc été consultés afin que l'offre de formation de Pôle Emploi corresponde aux besoins de ce territoire.

Encore une fois, au-delà des grands appels d'offres, nous lancerons des appels d'offres complémentaires qui concerneront des métiers où des besoins se font jour comme le métier de mûrisseur, particulièrement à Châteaurenard, pour lequel nous avons développé une formation spécifique. L'objectif, dans le cadre du développement du MIN, consistait à adapter la demande d'emploi aux besoins des entreprises.

Vous savez par ailleurs qu'une entreprise recrute, certes, des compétences, mais elle recrute d'abord un savoir être. Pour ce faire, nous avons introduit l'apprentissage de codes dans les parcours de formation. En effet, un certain nombre de demandeurs d'emploi ou de bénéficiaires du RSA n'ont jamais connu les codes des entreprises ou les ont oubliés. Ce qui nous paraît évident à chacun d'entre nous ici n'est pas forcément évident pour eux.

Il y a aussi des freins pour certaines personnes en recherche d'emploi. Je pense notamment aux familles monoparentales, qui ont des problèmes de garde d'enfants. Je pense aux problèmes de mobilité, etc. Si nous n'arrivons pas à résoudre ces situations, la mise en relation avec les entreprises est difficile. Dans le cadre du plan d'investissement sur les compétences, il y a aussi cette possibilité de recherche de formation et de financements pour lever les freins.

Nous agissons donc sur trois leviers, le premier étant le levier qualification ou certification. J'insiste sur le fait que nous partons de très loin. Pour prendre l'exemple du chaudronnier, avant d'exercer ce métier, il faut avoir des bases de trigonométrie. Or tout le monde n'a pas

ces bases de trigonométrie. Il est donc nécessaire d'avoir une remise à niveau en mathématiques, un apprentissage des codes, etc. avant d'aller sur la formation qualifiante et la certification. Pourquoi une formation qualifiante et une certification ? Nous savons que, du fait du développement de l'intelligence artificielle, les métiers de demain demanderont des passerelles plus importantes. Nous essayons d'investir sur l'insertion durable en termes de formation.

Concernant les travailleurs handicapés, je citerai le rapprochement de Cap Emploi et de Pôle Emploi. Nous avons aujourd'hui des conseillers Cap Emploi dans 24 agences Pôle Emploi dans les Bouches-du-Rhône. A partir de 2021, il y aura un rapprochement des offres d'emploi pour simplifier la vie des travailleurs handicapés qui n'auront pas à faire du nomadisme entre les différentes institutions. Il y aura donc un lieu unique d'accompagnement.

Enfin, vous avez raison Mme NARDUCCI, c'est un long partenariat avec le Conseil départemental, que nous avons renforcé au fil des années. Pour avoir travaillé avec d'autres Départements, je suis arrivé ici voici 20 mois et j'ai été particulièrement impressionné par le degré de proximité entre la collectivité et Pôle Emploi. Je m'emploie chaque jour avec la Direction Générale Adjointe en charge de l'Insertion à le renforcer encore, parce que nous sommes plus forts ensemble que chacun séparément. Merci de votre attention.

**Mme Martine VASSAL :** Merci M. BLANC, merci à l'ensemble des intervenants. Nous allons passer à la séance publique. Mes chers collègues, nous avons établi un nouveau record ce matin puisque nous avons consacré deux heures à la thématique de l'emploi, ce qui prouve l'importance du sujet. Encore une fois, je remercie l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés. Je remercie également les services de l'Insertion et de l'emploi, parce qu'ils ne ménagent pas leur peine.

L'unanimité de mes collègues sur le mode de fonctionnement actuel du Conseil départemental nous prouve également que nous sommes sur la bonne voie et nous continuerons à travailler en parfaite coopération avec nos partenaires pour permettre aux habitants de ce territoire de retrouver le chemin de l'emploi. Merci à tous et à toutes. Nous passons à l'examen des rapports.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

*Le compte rendu est approuvé.*

## **RAPPORT 1 bis – AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE A LA COMMUNE D'ARLES VICTIME D'UNE TORNADO SUITE A L'ÉPISODE ORAGEUX DU 15 OCTOBRE 2019**

**Mme Martine VASSAL :** Il s'agit de l'adoption d'une procédure d'urgence sur l'octroi d'une aide de 50 000 € à la commune d'Arles. Mes chers collègues, je vous demande d'adopter cette procédure d'urgence prévue par le rapport 1bis qui a été déposé sur vos tables.

Y a-t-il des oppositions ? Je suppose que non et je vous en remercie.

Je présente donc le rapport. Suite à la tornade intervenue le 15 octobre dernier et qui est un phénomène tout à fait nouveau sur notre territoire et non prévisible, la commune d'Arles a été touchée de plein fouet. J'ai eu le Maire d'Arles au téléphone pour lui proposer une aide exceptionnelle d'urgence. Tel a été le cas le 19 octobre dernier pour le Conseil départemental

de l'Aude. Je vous demande la même acceptation pour nos amis arlésiens, qui ont été touchés par cette tornade.

**M. Nicolas KOUKAS** : Mme la Présidente, permettez-moi de saluer l'ensemble des services du Département, notamment le Service Départemental d'Incendie et de Secours, ainsi que l'escadron des 17 forestiers-sapeurs du centre technique d'Arles, qui ont été mobilisés dès les premières heures de ce mardi matin. C'est une véritable catastrophe qui a frappé le quartier de Pont-de-Crau, avec plus de 173 bâtiments et maisons touchés, des paysages dévastés, etc. Je salue la mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat, du Département et de la Ville. Nous avons malheureusement l'habitude sur Arles de réagir à ce genre de catastrophe, puisque nous avons été confrontés en 2003 à de graves inondations. La culture du risque est bien présente sur Arles, ainsi qu'une forte solidarité qui s'est encore manifestée dès les premières heures de la catastrophe. Le bilan humain aurait pu être pire, même si une personne a été victime d'un accident de la route lorsque la tornade est passée, ainsi que deux couvreurs qui ont chuté des toits des maisons concernées. Je tenais donc à saluer toutes les équipes et vous remercier pour votre réactivité, Mme la Présidente, face à cette catastrophe que nous avons vécue voici quelques heures.

**Mme Martine VASSAL** : Merci M. KOUKAS.  
S'il n'y a pas d'opposition, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

#### **RAPPORT 1 – RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUE PROVENCE TOURISME AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

**Mme Martine VASSAL** : La commission a-t-elle rendu un avis favorable, M. GAZAY ?

**M. Gérard GAZAY** : Oui, la commission est favorable.

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Le rapport est adopté.*

#### **RAPPORT 2 – DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT ET GESTION DU SERVICE ANNEXE D'HÉBERGEMENT POUR L'ANNÉE 2020**

**Mme Martine VASSAL** : Mme GUARINO, des oppositions au rapport n°2 ?

**Mme Valérie GUARINO** : Non, le rapport est favorable.

**Mme Martine VASSAL** : Merci. Y a-t-il des oppositions ? Non, une abstention. Le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.  
Abstention du groupe des élus "Communistes et Partenaires".*

### **RAPPORT 3 – AVIS DU DÉPARTEMENT : CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE DE MALLEMORT**

**Mme Martine VASSAL** : Il s'agit d'une demande de changement de nom de la commune de Mallemort, qui nous a été présenté en Commission Technique. Mallemort deviendrait Mallemort-de-Provence.

Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.  
Madame GENTE-CEAGLIO ne prend pas part au vote*

### **RAPPORT 4 – COMPTE-RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMPÉTENCE QUI LUI A ÉTÉ DÉLÉGUÉE EN MATIÈRE D'ESTER EN JUSTICE**

**Mme Martine VASSAL** : M. MORAINÉ, l'avis de la commission est-il favorable ? Oui. Merci.

Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport.

- *Le rapport est adopté.*

### **RAPPORT 5 – CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF THÉORIQUE GLOBAL DU DÉPARTEMENT**

**Mme Martine VASSAL** : Mme MIQUELLY, l'avis de la commission est-il favorable ? En est-il de même pour les rapports 6, 7, 8 et 9 ?

**Mme Véronique MIQUELLY** : L'avis est favorable, Mme la Présidente.

**Mme Martine VASSAL** : Merci.

Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

### **RAPPORT 6 – MESURE RELATIVE AU RÉGIME INDEMNITAIRE : ACTUALISATION DU PÉRIMÈTRE DES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ DE TERRITOIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ BÉNÉFICIAIRE DE LA MAJORATION DE PRÉCARITÉ**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

### **RAPPORT 7 – RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DÉPARTEMENTAUX : MODIFICATION DES CONDITIONS DE MAINTIEN DANS CERTAINES SITUATIONS DE CONGÉS**



**Mme Josette SPORTIELLO** : Mme la Présidente, mes chers collègues, quelques mots sur ce rapport qui modifie les conditions de maintien des primes des agents du Conseil départemental dans le cadre des congés de longue maladie ou de longue durée. La délibération 15 décembre 2017 garantissait à nos agents l'intégralité de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise en cas de longue maladie. Cette délibération a été attaquée par le préfet pour non-conformité au principe de parité avec la fonction publique d'État. En clair, les fonctionnaires du Département jouissaient d'un avantage dont leurs collègues de l'État ne bénéficiaient pas et cela n'était pas légal. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'IFSE sera supprimée pour nos agents en congé de longue maladie ou de longue durée.

Mme la Présidente, si nous sommes tenus de nous aligner, pourquoi nous en tenir au moins-disant social ? Pourquoi ne pas poursuivre sur notre lancée et pourquoi ne pas nous aligner aussi sur le meilleur, c'est-à-dire sur les avantages dont bénéficient les agents de l'État et dont nos propres agents sont privés ? Je pense évidemment au maintien du régime indemnitaire en cas de congé de maladie ordinaire ? Ce maintien est fixé jusqu'au 90<sup>ème</sup> jour pour les agents de l'État, mais jusqu'au 30<sup>ème</sup> jour pour les agents du Département.

Mme la Présidente, sous réserve que la loi nous y autorise, alignons-nous. Merci.

**Mme Martine VASSAL** : Mme MIQUELLY, pouvez-vous nous faire un petit état sur le RIFSEEP notamment, sur les avantages que nous avons appliqués et sur la manière dont nous avons appliqué ce RIFSEEP en allant au maximum de ce que nous pouvions faire ?

**Mme Véronique MIQUELLY** : D'un point de vue technique, comme vous l'avez dit, nous avons fait l'objet d'une observation préfectorale. Concrètement, nous avons fait plus et cela nous a été reproché. Il faut donc s'aligner sur les droits des agents de l'État.

Par ailleurs, nous avons prévu une application différée dans le temps, qui a été proposée au 1<sup>er</sup> janvier, ainsi qu'un maintien des droits au régime indemnitaire pour les agents actuellement en congé de longue maladie, de longue durée ou en grave maladie.

Je voudrais rappeler quelques chiffres par rapport à ce régime indemnitaire et au RIFSEEP, ainsi que tous les efforts que nous avons faits. Nous avons quand même prévu 4 M€, qui ont permis l'application de ce RIFSEEP au niveau du Conseil départemental. Je pense que nous avons été au-delà d'un simple alignement sur les avantages que pouvaient avoir les agents de l'État.

**Mme Martine VASSAL** : Merci. Sur ce rapport, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **RAPPORT 8 – ACTUALISATION DU PÉRIMÈTRE DES ASTREINTES ET PERMANENCES**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**Mme Aurore RAOUX** : Mme la Présidente, nous souhaitons intervenir sur le rapport 6 et les MDS.

Mme la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi de profiter de ce rapport sur les MDS pour pousser mon propos au-delà de la question du régime indemnitaire. Nous sommes à quelques jours du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la convention internationale des droits

de l'enfant. De notre côté, nous comptons bien marquer cet anniversaire par des initiatives importantes dans nos cantons.

Au-delà de l'aspect de célébration, vous le savez comme moi la situation ne s'arrange pas et la pauvreté est forte et augmente. Ce n'est pas un hasard non plus si la journée mondiale du refus de la misère, célébrée chaque 17 octobre, avait pour thème l'enfance. En effet, les enfants exposés aux violences conjugales constituent une réalité terrible. Selon la Fédération nationale Solidarité Femmes, 4 M d'enfants seraient témoins de violences conjugales en France. Longtemps minoré, l'impact traumatique des violences conjugales sur l'enfant est désormais largement documenté et les études mettent en évidence les effets néfastes de l'exposition à la violence sur le développement affectif et social des enfants, leur santé, leur sécurité et leur comportement.

Les MDS (maisons de la solidarité), leurs personnels, sont souvent les premiers interlocuteurs des familles. Ces salariés sont de plus en plus souvent confrontés à de grandes difficultés, ce qui les amène quelquefois à faire valoir leur droit de retrait et à exprimer leur souffrance au travail. D'autre part, nous constatons, alors que des efforts importants avaient été faits, que 70 à 80 postes sont à découvert. Nous nous associons donc à la demande des personnels, Mme la Présidente, de bien vouloir accélérer les recrutements pour permettre de répondre dans de bonnes conditions aux besoins sur ce secteur. Ces métiers sont difficiles, des compétences importantes sont nécessaires, au-delà des questions salariales, qui restent une vraie demande. Les accompagnements et la formation doivent permettre à ces personnels de mieux appréhender leur fonction et provoquer de nouvelles vocations. D'ailleurs, à ce propos, les personnels d'accueil de catégorie C sont souvent celles et ceux qui sont en première ligne : ne faudrait-il pas penser à revaloriser leurs salaires ?

D'autre part, force est de constater que le recul des services publics : CAF, Pôle Emploi, etc. oblige les personnels à prendre le relais sur des missions qui ne sont pas les leurs ! Nous devons être exigeants : oui les services publics de proximité sont une vraie nécessité !

Pour finir, je dirais que la présence des MDS sur le territoire doit se penser selon les mêmes modalités sur tout le département et doit être réaffirmée, y compris dans les territoires les plus reculés dans lesquels la MDS est souvent le pilier de l'accompagnement des familles, en complémentarité avec d'autres acteurs, pour certains associés au Département tel que : ADDAP 13, Sauvegarde 13, CMP, CMPP, etc. Faute de quoi, le vide laissé aurait des conséquences très néfastes pour les familles faisant face à d'aussi grandes difficultés. Je vous remercie.

**Mme Brigitte DEVESA :** Les Maisons de la Solidarité relèvent davantage de Mme PUSTORINO, mais je vais répondre sur les points relatifs à l'enfance et à la famille. C'est un sujet très préoccupant. Nous travaillons régulièrement avec les MDS et leur personnel, auquel je rends hommage car les agents accomplissent un travail extraordinaire. En ce qui concerne l'enfance-famille, nous restons à l'écoute et nous travaillons systématiquement avec ces services pour essayer de trouver des solutions. Sachez aussi que, depuis maintenant quelques années, nous avons créé un grand nombre de places qui permettront de recevoir tous ces enfants, malheureusement. Nous sommes aujourd'hui dans une situation un peu particulière, avec davantage de violences et de problématiques. Je ne sais pas si vous en avez été informés, mais M. Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance, a mis en place une stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les

services de l'État dans ce cadre. Je me rendrai d'ailleurs à Paris au mois de novembre pour participer aux travaux et voir quelles solutions nous pourrions mettre en place autour de la protection de l'enfance.

En tout cas, je vous assure que les services de l'enfance-famille accomplissent un travail remarquable sur le terrain avec les associations, les MDS, etc.

Après, concernant le personnel, nous pourrions en débattre. Pour ma part, je m'exprime pour la partie enfance-famille.

**Mme Martine VASSAL :** Nous le disions tout à l'heure, tant pour la petite enfance, les assistantes sociales, etc. le travail est extrêmement compliqué et devient même de plus en plus compliqué, parce qu'il y a de plus en plus de pression et de moins en moins de respect. Il y a de plus en plus d'incivilités, etc. Je suis Conseillère départementale depuis un moment et j'ai vu cette évolution catastrophique pour nos agents. Très souvent, je leur rends hommage en leur disant qu'ils n'exercent pas des missions de service public, mais des missions au service du public.

Le travail au quotidien des agents dans les MDS est tout à fait remarquable. Nous avons ouvert des postes, mais nous rencontrons effectivement de grandes difficultés pour recruter des assistants dans les maisons. Les services n'ont cessé de regarder l'ensemble des CV qui nous sont transmis et les demandes d'emploi qui nous sont faites. Il faudrait peut-être en parler avec Pôle Emploi afin de voir quelles formations pourraient s'adapter aux besoins. Je pense que pour travailler dans une Maison de la Solidarité, il faut avoir une certaine fibre. Il en est de même pour les assistantes maternelles. C'est très difficile à trouver.

Nous avons également essayé d'installer les Maisons de la Solidarité dans des endroits un peu plus protégés, avec des agents de sécurité à l'intérieur pour apporter une protection globale aux personnes qui y travaillent. En tout cas, sachez que nous sommes très pointilleux sur ce point. Je visite ces Maisons de la Solidarité et il est vrai qu'en fonction des endroits et des quartiers, les choses sont très compliquées. Sachez que nous faisons tout pour pourvoir aux postes ouverts et nous allons voir si, avec nos autres partenaires, il est possible de créer des formations, comme cela a été fait dans le secteur de l'aide à domicile. De nombreuses personnes ont ainsi pu trouver un emploi et une vocation. Je pense que, pour travailler dans une MDS, il faut avoir une véritable vocation aujourd'hui, encore plus qu'hier. Nous y sommes extrêmement sensibles. Pour moi, les Maisons Départementales de la Solidarité sont le cœur de notre savoir-faire. Je rends donc un hommage très appuyé à l'ensemble des personnes qui y travaillent.

## **RAPPORT 9 – VERSEMENT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE 2019**

**Mme Martine VASSAL :** Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**Mme Martine VASSAL :** Je donne la parole à M. RÉAULT pour les rapports suivants. Je vous propose de répondre après à M. MALLIÉ et lever les doutes sur le traitement des boues rouges.

Quel est l'avis de la commission sur les rapports 10 à 16, M. RÉAULT ?

**M. Didier RÉAULT :** C'est un avis favorable.

Je précise que les rapports 11 et 12 représentent un investissement majeur conformément à l'engagement que vous avez pris, Mme la Présidente, concernant l'accueil des mineurs non

accompagnés. Nous avons lancé un appel à projets sur une propriété du Conseil départemental et deux structures ont répondu pour créer des maisons d'accueil à caractère social de 50 places chacune. De plus, le Département garantit les emprunts de ces deux structures.

**Mme Martine VASSAL** : Merci M. RÉAULT.

**RAPPORT 10 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT FORMULÉE PAR LA FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG. OPERATION : TRAVAUX DE RÉNOVATION/RESTRUCTURATION DE L'EHPAD SAINT MAUR (BÂTIMENT LA SOURCE) SITUE AU 129, AVENUE LA ROSE - 13013 MARSEILLE**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**RAPPORT 11 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION GROUPE ADDAP 13. OPERATION : TRAVAUX CONCERNANT LA CRÉATION DE LA MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS) DE 50 PLACES POUR LA PRISE EN CHARGE DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA). 7 RUE COUGIT – 13015 MARSEILLE**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**RAPPORT 12 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION SARA LOGISOL. OPÉRATION : TRAVAUX CONCERNANT LA CRÉATION DE LA MAISON D'ENFANTS A CARACTÈRE SOCIAL (MECS) DE 50 PLACES POUR LA PRISE EN CHARGE DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA). 7 RUE COUGIT – 13015 MARSEILLE**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**RAPPORT 13 – LANCEMENT D'UN PROGRAMME D'ÉMISSION DE TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES NEU CP**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**RAPPORT 14 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DU PAYEUR DÉPARTEMENTAL**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **RAPPORT 15 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DÉPRÉCIATION DES COMPTES DES REDEVABLES**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **RAPPORT 16 – OUVERTURE DES CRÉDITS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF EN VERTU DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Mme Martine VASSAL** : Y a-t-il des oppositions ? Non, le rapport est adopté.

- *Vote – Le rapport est adopté à l'unanimité.*

## **RAPPORT 17 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2020**

**M. Didier RÉAULT** : Le rapport 17 est un rapport classique puisqu'il s'agit de la Décision modificative n°2 de notre budget 2019. A l'instar de tous les autres budgets, nous avons ce travail d'ajustement de nos crédits de fonctionnement et de nos crédits d'investissement. Une partie de cette DM2 est notamment consacrée à l'inscription d'une partie des crédits de 2020. Il s'agit du rapport 16 que vous avez approuvé à l'instant, qui vise à permettre le fonctionnement des services du Département en attendant le vote du budget en avril 2020.

Pour la partie purement modificative du budget 2019, nous avons une variation des dépenses de fonctionnement qui représente 0,7 % du BP 2019. En investissement, l'ajustement est de - 3 %. Cela montre encore une fois que les prévisions que nous faisons et que les budgets que nous établissons sont particulièrement précis et qu'ils ne nécessitent pas de modification d'ampleur. Sur la base que je viens de vous présenter, l'emprunt d'équilibre que nous avons prévu sera réduit de 15 M€, soit un total de 463 M€ après DM2.

Si nous prenons la section de fonctionnement, elle augmente de 10 M€ en recettes et les dépenses augmentent de 14 M€. Nous avons donc un besoin de financement de 4,4 M€. Ces dépenses sont principalement dirigées vers le secteur de la solidarité (9 M€ de plus), notamment l'hébergement enfance qui a besoin d'une réévaluation de 7,5 M€. Nous avons ensuite des crédits alloués au handicap, pour presque 5 M€ supplémentaires. Nous aurons aussi l'occasion d'ajuster certains postes, notamment les allocations RSA, en baisse de 1,5 M€, ainsi qu'un certain nombre de dispositifs sur l'APA et les personnes handicapées qui ont été un peu surévalués dans le budget. Vous l'avez sans doute noté, les dépenses allouées au cadre de vie sont en baisse de 5,3 M€. Il s'agit essentiellement d'un ajustement sur la carte collégien, qui est un peu moins utilisée que prévu, bien que nous ayons élargi l'accessibilité à cette carte et augmenté le montant et les secteurs disponibles. Nous avons un peu surestimé la capacité des collégiens à aller sur cette carte, mais elle apparaît en forte progression et 2020 s'annonce comme un bon cru. Nous en profitons donc pour ne pas thésauriser cette somme afin d'investir dans le domaine sportif. Les subventions aux associations sportives bénéficieront de 2 M€ supplémentaires. De la même façon, nous rajoutons 500 000 € aux budgets culture.

En termes de recettes, ce sont 10 M€ qui concernent majoritairement des reprises sur provisions, des ajustements de produits et dividendes et des ajustements divers de produits de

fiscalité, ce qui n'est pas inintéressant. En effet, 10 M€ est un montant extrêmement important pour nous.

En termes d'investissement, nous avons une diminution de 20M € des crédits. Nous procédons à des ajustements en fonction de l'avancement des programmes, des chantiers et des partenariats que nous avons avec d'autres collectivités. Bien sûr, l'augmentation des autorisations de programmes comprend les 144 M€ pour année 2020. Les recettes sont en baisse de 2 M€, ce qui correspond à une légère surestimation du BP.

Pour conclure sur la DM2, les dépenses d'investissement s'élèvent cette année à 655 M€ hors dette et les dépenses en capital à 51 M€. C'est une progression importante, puisque nous avons consenti 130 M€ d'investissements supplémentaires par rapport à l'année dernière. C'est la volonté que vous aviez énoncée, Mme la Présidente, concernant un certain nombre de dispositifs tels que le Plan Charlemagne, qui commence à prendre son rythme de croisière. Les jurys de concours de la Commission d'appels d'offres se succèdent désormais. Ces investissements concernent également le développement de la mobilité. En effet, la mobilité doit être renforcée, parce qu'une faible mobilité pénalise la productivité des entreprises et entache la création de richesses et d'emplois. Le développement de la mobilité a bénéficié, bien entendu, à la Métropole, mais aussi au reste du département. Ces 655 M€ sont le résultat de ce que vous avez demandé, c'est-à-dire des investissements qui préparent l'avenir de notre territoire et qui créent les conditions du développement économique et de l'emploi de ce département.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette DM2. Je pense que nous avons plutôt bien travaillé cette année, Mme la Présidente. Je crois que les politiques publiques que nous avons menées ont été financées avec intelligence. Vous l'avez constaté, nous recherchons systématiquement de nouveaux produits financiers nous permettant d'économiser des frais financiers. C'était l'objet du rapport 13 qui a été passé un peu sous silence, sans doute parce qu'il est assez technique. En tout cas, entre les emprunts bancaires et les emprunts obligataires qui justifient la notation toujours aussi bonne de l'agence Fitch pour le Département, je remercie mes collègues d'avoir participé à cette bonne gestion des finances publiques. Nous sommes maintenant en capacité d'aller chercher des ex-billets de trésorerie pour bénéficier de frais financiers abaissés. C'est aussi cela l'innovation dans les finances publiques. Je souhaite encore une fois remercier la Direction des finances de ce Département qui, tous les jours, met un point d'honneur à trouver ces solutions. Je vous remercie également, Mme la Présidente, pour me permettre chaque fois de vous donner des conseils, parfois un peu déplaisants, parce que je suis toujours à la recherche d'argent. En tout cas, nous trouvons toujours des solutions, qui sont des solutions équilibrées comme vous pouvez le voir dans ce budget 2019.

**M. Claude JORDA** : Mme la Présidente, M. le Rapporteur général au budget, mes chers collègues, avant de commencer, permettez-moi de me féliciter de l'annonce du Premier Ministre de reporter – si nous avons tous les éléments – la fusion Département/Métropole. Pendant des mois, nous nous sommes opposés à ce choix en démontrant qu'il se faisait au détriment des populations de notre territoire. Maintenant, la question à laquelle il faut répondre n'est pas celle de la fusion, mais celle des réponses aux besoins pour mieux vivre dans notre territoire. Nous sommes convaincus que cela passe par toujours plus de proximité. Le couple Département/Communes qui est celui de l'efficacité et de la proximité est indispensable pour y répondre, aux côtés d'une Métropole centrée sur les axes stratégiques de développement. La seule vraie question est : quels moyens l'Etat décide de mettre à Marseille et sur notre Département ?

Lors du débat du Budget primitif et celui de la DM1 nous avons longuement donné notre avis sur les grandes orientations financières que vous faites prendre à notre institution, nous n'y reviendrons donc pas. Je profiterai de ce budget supplémentaire pour évoquer les questions que ce rapport nous amène à nous poser.

La première concerne l'aéroport de Marseille– Marignane. Nous sommes satisfaits de voir qu'il permet de dégager 0,4 M€ de recettes. Cependant, nous nous inquiétons des divers bruits que nous entendons concernant une éventuelle privatisation. Nous espérons, Mme la Présidente que vous serez à nos côtés pour vous y opposer, comme c'est le cas pour nos collègues concernant les aéroports de Paris. Quelques mots sur ce sujet qui, même s'il semble très Parisien, nous concerne tous !

La bataille contre la privatisation d'Aéroports de Paris qui est engagée concerne la société toute entière. C'est une bataille contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs et pour les services publics. C'est aussi un combat pour la sauvegarde de l'environnement et pour la transition écologique, car rien ne serait pire que laisser les clefs du transport aérien aux intérêts privés. C'est pourquoi permettre à toutes et tous de pouvoir décider de l'avenir, de son avenir ici ou ailleurs, participe à faire vivre la démocratie.

Pour l'aéroport de Marseille–Marignane, nous pensons que, de par sa mission d'intérêt général, il œuvre comme élément structurant de l'aménagement du territoire national.

Le deuxième point concerne nos inquiétudes quant au projet de réforme de la fiscalité locale du gouvernement – débat en cours à l'Assemblée – et quant à l'insuffisance des compensations liées aux mineurs non accompagnés. Nous avons déjà dit des choses sur le sujet. Le projet de loi de finances pour 2020 confirme les hypothèses qui se dessinaient en matière de fiscalité locale. Le texte prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Les départements seraient compensés par l'affectation d'une fraction de TVA, impôt national fortement lié à la conjoncture économique. Ce tour de passe-passe met gravement en danger l'autonomie fiscale des Départements qui n'auraient, dès lors, plus aucun pouvoir de fixation des taux, c'est-à-dire plus aucun levier fiscal. C'est un pas de plus vers l'asphyxie financière des Départements.

Pendant ce temps, les pompiers manifestent pour réclamer 16 000 emplois afin de remplir leurs missions. Comment allons-nous faire pour répondre à leur demande ? Le gouvernement de son côté a choisi : les gaz lacrymogènes ! Tout comme il décide de l'asphyxie des collectivités !

Le congrès des Départements de France qui se termine a été l'occasion de le rappeler, il manque 9 milliards d'euros pour permettre aux Départements de payer le RSA, l'APA et la PCH. Cependant, pour Carrefour, géant du CAC 40, pas de problème ! Les dirigeants décident de supprimer 10 000 emplois alors que l'entreprise a touché 2 Md d'aides, dont 800 M de CICE. Les salariés de Carrefour le Merlan, qui ont déposé plainte, doivent être soutenus.

Dernier sujet d'inquiétude, l'insuffisance flagrante des moyens consacrés aux MNA par l'État. La méthode de calcul n'a pas été revue, la clef de répartition reste toujours aussi inéquitable. Cette politique régaliennne coûte aux Départements, si mes chiffres sont bons, 2 Md€. J'imagine que l'augmentation au budget de +7.5 M€ pour les hébergements dédiés à l'enfance touche en partie cette question. Alors, nous l'avons toujours dit, chaque enfant a des

droits qui doivent être respectés et notre institution a un rôle à tenir. Nous avons toujours proposé de participer avec vous à toutes les démarches en direction de l'Etat pour obtenir des moyens supplémentaires. Je vous remercie.

**Mme Josette SPORTIELLO** : Mme la Présidente, M. le Rapporteur au budget, mes chers collègues, nous notons l'insistance avec laquelle, lors de discours et d'interviews, vous répétez désormais que la solidarité est bien l'ADN de notre institution. Nous nous réjouissons de constater que, peut-être, l'exécutif départemental amorce enfin un virage très attendu, un virage social, un retour aux sources en quelque sorte : protéger les plus fragiles, être aux côtés des plus vulnérables, réduire les inégalités, prendre enfin en charge les mineurs non accompagnés. C'est vrai, Mme la Présidente, mes chers collègues, le Département est la collectivité responsable de ces politiques, la collectivité chef de file essentielle au vivre ensemble, l'amortisseur social dont nous mesurons l'importance à l'heure des fins de mois difficiles pour beaucoup de nos concitoyens.

En juin 2019, vous avez augmenté les dépenses de solidarité de plus de 10 M€. Vous les augmentez encore pour cette DM2 à hauteur de 9,1 M€. Nous en prenons acte avec satisfaction et nous voulons y voir le signe d'un réel investissement dans l'humain, sans calcul électoral et sans contrepartie. Bien sûr, nous savons tous qu'il faudra, dans les années à venir, continuer à en faire davantage. Les lendemains qui chantent n'étant vraiment plus d'actualité, c'est l'ensemble des amortisseurs sociaux qui devront fonctionner à plein.

Mme la Présidente, un autre chiffre appelle notre attention, celui des 2 M€ supplémentaires destinés aux associations sportives. Une fois encore, nous n'allons pas nous plaindre d'une telle augmentation. Je voudrais associer à nos remerciements notre Vice-président et délégué aux sports, M. Bruno GENZANA. Nous souhaitons seulement que cette augmentation soit pérennisée dans le temps et qu'elle bénéficie en priorité à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Ceux qui en ont le plus besoin, nous les connaissons : les clubs des quartiers, les clubs petits ou grands, dont la vocation première est d'offrir à la jeunesse santé, fraternité et solidarité, intégration et promotion sociale. Oui, nous les connaissons ces clubs, où des jeunes de tous milieux et de toutes origines sont accueillis dans une ambiance chaleureuse et familiale. Ces clubs, pour l'essentiel, poursuivent leur chemin en dépit de difficultés financières. Ces clubs vivent, et parfois survivent, grâce à l'idéal et à l'engagement sans faille de bénévoles passionnés.

Oui, Mme la Présidente, ce sont ces clubs, ces associations qu'il faut aider. J'ai parlé de leur vocation première, à savoir accueillir et intégrer. J'ai parlé de leurs difficultés de trésorerie. Tout cela est vrai, mais j'ai aussi conscience d'évoquer là un monde ancien, un monde que j'ai bien connu et que je connais encore, mais un monde en voie de disparition hélas ! L'actualité la plus brûlante nous le rappelle sans cesse, tout change, tout bascule, et pas pour le meilleur. L'attentat de la Préfecture de Paris démontre une fois de plus quelle lutte implacable doit être menée contre la menace de la radicalisation, et pas seulement dans les services publics. Il y a peu, des parlementaires ont tiré la sonnette d'alarme. Les députés Éric POUILLAT et Éric DIARD ont rendu public un rapport qui est le résultat d'une cinquantaine d'auditions sur 8 mois. Les responsables de cette mission d'information ont porté une attention particulière au monde du sport. Ils regrettent que le sport dont j'ai parlé il y a un instant, le sport lieu emblématique de l'intégration et de l'apprentissage des règles, soit devenu à bien des égards synonyme d'une certaine forme de désocialisation où la radicalisation, quoique difficile à quantifier précisément, semble trouver un terrain favorable. Selon les auditions auxquelles ont procédé les députés, les sports de combat, la musculation, le football, le foot en salle ou encore le tir sportif sont les disciplines les plus concernées par



cette dérive. Il est précisé de plus que la radicalisation des encadrants est particulièrement dangereuse compte tenu de l'influence qu'ils peuvent exercer, notamment sur les plus jeunes. Je crois que tout est dit, Mme la Présidente. Oui, c'est très bien d'augmenter l'enveloppe consacrée au sport. 2 M supplémentaires, c'est bien, mais c'est peu par rapport aux besoins qui sont immenses. Déjà, ne devrions-nous pas, en anticipant les problèmes, consacrer une partie de cette somme à la formation des bénévoles et des encadrants sur la prévention des phénomènes de radicalisation ? Ciblons les clubs, les structures, les associations prioritaires. Tâchons aussi de voir comment ces clubs fonctionnent, qui gère et qui dirige. Conditionnons nos aides au respect des valeurs républicaines de mixité, de laïcité et de respect de l'autre. Nos jeunes, nos enfants de la République, d'où qu'ils viennent et où qu'ils se trouvent, tous ont le droit d'échapper à la ghettoïsation et au sectarisme. Tous ont le droit d'être tirés des griffes du communautarisme.

Alors, en attendant, une Direction sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation est mise en place au sein même de notre institution. Je ne doute pas, Mme la Présidente, que, sous votre autorité, elle agira pour le grand bénéfice de tous et de chacun, agents et élus du Conseil départemental. Souhaitons que cette même autorité et cette même volonté d'agir se manifeste également partout sur le terrain dans l'ensemble de nos cantons. Bien sûr, Mme la Présidente, c'est dans ce même esprit et parvenir à cette même fin que le social doit être mobilisé. C'est aussi pour parvenir à cette même fin que l'équité territoriale que nous ne cessons de vous réclamer doit être réalisée. Le désenclavement des quartiers, des transports et des équipements pour tous, des logements dignes pour tous, l'art et la culture pour tous, etc. tout cela doit prendre un essor nouveau. Le Plan Mobilité revalorisé à hauteur de 41 M€ est-il le signe avant-coureur de ce grand élan ?

A ce sujet, nous jugerons sur pièce et sur résultat. C'est une lourde responsabilité et l'occasion pour vous, comme pour votre majorité, de mettre en adéquation vos paroles et vos actes. Je vous remercie.

**M. Jacky GÉRARD** : Mme la Présidente, M. le Rapporteur, dans la mesure où le BS 2019 avait entériné un certain nombre d'ajustements budgétaires, cette DM apparaît très mineure et bien équilibrée. Il y a une augmentation d'emprunts d'équilibre au BS qui est annulée par les - 15 M€. Parmi les postes importants de cette DM, il y a des autorisations de programmes qui augmentent – nous avons eu l'occasion d'en discuter – pour couvrir les dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en matière d'investissement. Il n'y a rien de particulier à dire. Cela étant, il conviendra de se pencher sur la réforme de la fiscalité parce qu'elle s'annonce inquiétante pour nous au cours des années à venir.

**Mme Haouaria HADJ CHIKH** : Je ne réagis pas sur la DM2, mais je souhaite exprimer ma tristesse quant à l'intervention de ma collègue. Elle est élue depuis des années sur des territoires dont elle connaît a priori les habitants, les investissements, les organisations et les associations qui vivent et œuvrent afin de trouver leur place dans notre société et dans notre République. Je trouve triste d'entendre un tel discours de la part d'une personne qui s'exprime en tant que spécialiste et qui cantonne toutes ces associations qui œuvrent depuis des années dans le domaine du sport ou dans le domaine du social à l'ambiance dans laquelle nous avons envie de vivre. Elle résume les quartiers populaires comme des lieux potentiels de radicalisation. Quand vous connaissez la richesse de ces quartiers et la volonté des uns et des autres de faire exister l'espoir de s'extirper d'une condition sociale quasiment annoncée, il est triste d'entendre une collègue, qui serait a priori du même bord que le mien, exprimer ce type d'idée et d'orientation budgétaire sur des questions qui ne sont pas celles à résoudre en priorité sur nos territoires.

**Mme Martine VASSAL** : Je suppose que Mme SPORTIELLO souhaite répondre.

**Mme Josette SPORTIELLO** : Je voudrais rassurer ma collègue, car je pense qu'elle n'a pas très bien saisi mon intervention. Je suis fière d'être une élue des quartiers populaires. Je suis une élue de terrain et je connais très bien les clubs sportifs, notamment les clubs de football. J'y ai passé mon enfance et je continue à les rencontrer. Tous ces bénévoles font un travail remarquable, notamment dans les quartiers les plus difficiles. C'est justement pour aider ces clubs que mon intervention ciblait un phénomène que nous connaissons et que des députés ont analysé. Je me suis basée sur des rapports qui existent. Les dirigeants des clubs sont des bénévoles qui sacrifient leur vie personnelle pour former nos enfants, les amener sur les terrains et leur apprendre les joies du sport. Cependant, ils sont parfois dépassés. Il faut les aider, les encourager et les féliciter. Nous ne devons pas fermer les yeux.

Si vous avez bien entendu mon intervention, je dis aussi que c'est par le social et l'équité territoriale que nous ferons le lien. Je voulais donc vous rassurer sur mon intervention.

**Mme Brigitte DEVESA** : Pour répondre à Mme SPORTIELLO, je suis relativement satisfaite de vous entendre reconnaître l'engagement sans faille du Département en matière de solidarité, notamment en direction des MNA. Vous l'avez vu, un gros effort a été fait depuis 2014. Sur cette DM2, plus de 7,5 M€.

Je voulais surtout vous donner quelques chiffres. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un afflux massif, sachant que nous étions à 207 mineurs non accompagnés en 2014 et que nous sommes aux alentours de 1 025 en 2019. Comme précisé précédemment par M. RÉAULT, un appel à projets a été lancé en juin 2019 afin de créer 500 places dédiées aux MNA. Je mentionne également d'autres créations hors projet avec 235 nouvelles places au 18 octobre. Le constat est sans appel : la solidarité est une priorité pour notre Département et fait bien partie de notre ADN.

M. JORDA l'a aussi précisé, malheureusement, le financement de l'État dédié aux MNA est en baisse et nous le regrettons. A titre d'exemple, un financement exceptionnel de 12 000 € par jeune a été accordé en 2018. Pour 2019, nous nous contenterons de 6 000 € par jeune.

Je crois que tout a été dit. Le Département est un acteur essentiel de la prise en charge des mineurs non accompagnés, de la protection sociale, de la protection des enfants, etc. C'est notre devoir et je remercie la Présidente, ainsi que tous les élus, qui ne rechignent pas à défendre des financements. Je suis satisfaite.

**Mme Martine VASSAL** : Merci. Je ne vais pas vous donner la parole, M. RÉAULT, parce qu'il n'y a pas de problème au sujet de la DM2. Juste un peu alors.

**M. Didier RÉAULT** : Je remercie mes collègues de la majorité et tous ceux qui se sont exprimés pour conforter les positions que j'ai exprimées et les politiques publiques que nous menons tout au long de l'année avec sérieux.

Je voudrais juste préciser une chose, qui répondra aux inquiétudes sur les recettes des collectivités territoriales et sur le désengagement, sinon les manipulations, du gouvernement. 60 % de nos recettes budgétaires viennent de notre territoire et 60 % de nos dépenses sont consacrées au social. Ce rapprochement est peut-être un peu simpliste, mais nous percevons avec la taxe foncière, la CVAE, les droits de mutation, etc. environ 1,5 Md€ et nous dépensons 1,5 Md€ sur notre cœur de métier et notre compétence majeure, c'est-à-dire le domaine social. Si nous touchons à une partie de cet équilibre, nous aurons des révisions sévères au niveau de l'organisation de notre budget. En effet, nous devons maintenir nos compétences légales en matière sociale. Dans ce cadre, il faut se mobiliser pour que le

gouvernement maintienne un minimum d'autonomie fiscale et de gestion pour les collectivités territoriales. Là aussi, c'est un principe de liberté d'administration et cette liberté est de moins en moins garantie par ce gouvernement.

Voilà ce que je voulais dire Mme la Présidente. En tout cas, merci de tout ce que vous avez pu dire sur ce budget et cette DM2. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver.

**Mme Martine VASSAL :** Merci M. RÉAULT. Je vous remercie de la manière dont vous conduisez ce budget, qui est tout à fait cadré et n'explose pas au travers des décisions modificatives.

Je constate que l'ensemble de nos collègues reconnaissent que le Département a un rôle majeur sur la vie de ce territoire. Nous menons des actions au niveau de l'assemblée des Départements de France, que nous avons alertée sur la problématique de la fiscalité locale et la future loi de finances qui nous inquiète fortement.

En ce qui concerne nos pompiers, je saisis l'occasion de les remercier, ainsi que M. MALLIÉ et le Colonel ALLIONE présents aujourd'hui. Ils mènent leurs missions avec compétence et professionnalisme. Ils ont été sur tous les fronts cet été, ainsi que durant les périodes d'inondation. Malheureusement, nous vivons des conditions climatiques marquées par de fortes chaleurs un temps et de fortes pluies ensuite. Je vous remercie pour cet engagement. Après avoir rencontré des collègues d'autres Départements, nous pouvons être très fiers de nos pompiers et des moyens qui leur sont alloués. Mes collègues sont d'ailleurs admiratifs des sommes consacrées à la préservation de la sécurité, à la fois des pompiers eux-mêmes, des populations et du matériel.

J'ai toujours affirmé que la solidarité était dans notre ADN. Elle doit aller à la personne qui en a le plus besoin. Le débat que nous avons eu ce matin sur l'emploi prouve bien l'existence d'une véritable mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment du Département, en dehors même de ses compétences.

Sur d'autres thématiques comme la culture, le sport, etc. qui ne sont pas des domaines obligatoires, la présence du Conseil départemental est extrêmement forte et permet que les choses se passent beaucoup mieux. Vous avez raison de dire que nous assistons à un désengagement de l'État, mais aussi des différentes collectivités, du fonctionnement des structures sportives et culturelles. Le Département se retrouve parfois un peu seul sur la rade des subventions et ne peut pas toujours compenser. En tout cas, c'est également l'occasion pour moi de remercier les bénévoles qui animent les associations. Nous avons également innové en augmentant le budget des associations sportives au niveau du fonctionnement, mais aussi au niveau de l'investissement. En effet, pour toutes les disciplines sportives olympiques, le Conseil départemental fournit une partie du matériel, ce qui permet d'alléger la facture globale des associations. J'incite mes autres collègues d'autres instances à nous aider à participer au développement de ces associations qui ne comptent pas leur temps et méritent toute notre attention. Je vous invite d'ailleurs à nous retrouver nombreuses et nombreux dimanche 27 au départ du Marseille-Cassis où seront présents beaucoup de bénévoles. Vous ne serez pas obligés de courir mais, si vous venez nombreux, cela donnera un peu plus de baume au cœur des bénévoles. C'est grâce à leur action que nous organisons cette course.

Sur les mineurs non accompagnés, nous avons eu maintes fois ce débat. Nous votons cet après-midi la création d'une Direction contre la radicalisation sous l'égide de M. Maurice REY, comme vous l'avez souligné. Elle sera composée de 75 personnes qui ont suivi une formation spécifique. C'est aussi 150 agents sensibilisés. Enfin, tous les nouveaux fonctionnaires du Département suivront une formation sur la laïcité. Il est parfois bon de

rappeler certaines normes. En tout cas, je regrette désengagement de l'Etat au sujet des MNA. L'année dernière, l'État avait donné 3 M€. Ce n'était pas énorme, mais c'était déjà quelque chose. Nous obtiendrons 1 M€ cette année. Il est absolument catastrophique de laisser des jeunes ainsi, mais aussi des jeunes majeurs qui sont en complète déshérence.

Mes mots de conclusion seront pour remercier M. RÉAULT pour sa gestion du budget. Il est certain que le désengagement de l'Etat est prégnant et inquiétant, mais il n'est pas inhabituel. Nous le savons et nous allons faire avec ce que nous avons. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que nous avons la bonne volonté et la volonté de ne rien lâcher. Vous pouvez compter sur ma détermination sur l'ensemble de ces sujets.

Nous passons au vote. Sur la DM2, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est noté.

-  
*Vote – Le rapport est adopté*  
*Abstention du groupe des élus "Communiste et Partenaires".*  
*Le groupe des élus "Socialiste et Écologiste" vote contre,*  
*sauf Monsieur ROSSI qui s'abstient.*  
*Mesdames HADJ-CHIKH et NARDUCCI s'abstiennent.*

- *Fin de la réunion : 12h35.*